

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD

1 rue de l'Hôtel Dieu

80100 ABBEVILLE

☎ 03 22 20 60 30 📠 03 22 31 19 33

contact@baiedesomme.org

**ZAC DE LA FRANGE NORD
DE QUEND-PLAGE-LES-PINS**

**DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA
DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE**

*

* *

**PIÈCE N°2 :
DÉLIBÉRATIONS**

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

| | |
|---|--|
| 1 | Délibération n°37 du Comité Syndical du SMBSGLP du 08 décembre 2014 : - initiative de la création de la ZAC , - définition des objectifs de l'opération d'aménagement, - définition des modalités de concertation préalable. |
| 2 | Délibération n°14 du Comité Syndical du SMBSGLP du 08 octobre 2015 relative à la mise à disposition du public de l'étude d'impact |
| 3 | Délibération n°13/4 du Comité Syndical du SMBSGLP du 23 février 2018 relative à la poursuite de la concertation préalable |
| 4 | Délibération n°12/1 du Comité Syndical du SMBSGLP du 13 mars 2019 approuvant le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC |
| 5 | Délibération n°12/2 du Comité Syndical du SMBSGLP du 13 mars 2019 approuvant le dossier de création de ZAC |
| 6 | Délibération n°2/2019 du Conseil Municipal de Quend du 21 mars 2019 décidant de la création de la ZAC de la frange nord de Quend-Plage-les-Pins |
| 7 | Délibération n°43 du Comité Syndical du SMBSGLP du 26 mars 2019 approuvant le dossier de demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour l'aménagement de la frange nord de Quend de la ZAC et autorisant le Président du SMBSGLP à solliciter du Préfet de la Somme l'ouverture conjointe de l'enquête publique préalable à la DUP, valant le cas échéant mise en compatibilité du PLU et de l'enquête parcellaire. |



**SYNDICAT MIXTE
BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD**
*Réunion du Comité Syndical
du 8 décembre 2014*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**37 - Création de la ZAC frange nord de Quend
Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation**



En 2006, la station balnéaire de Quend Plage a fait l'objet d'une réflexion d'ensemble menée conjointement par le Syndicat Mixte et la Commune de Quend. Cette mission de suivi urbain a fait ressortir la nécessité de traiter qualitativement l'espace milieu urbain et les milieux naturels, de requalifier les espaces publics et bâtis et d'améliorer l'entrée de ville et le front littoral.

Dans cette optique, le Conseil Municipal a institué un droit de préemption urbain sur le périmètre restreint de la frange nord en vue de créer une opération d'aménagement urbain afin notamment de favoriser la politique locale de l'habitat par la création d'une résidence d'accueil pour saisonniers et de lutter contre l'insalubrité de la résidence « la renaissance ».

La Commune de Quend a choisi de déléguer ce droit de préemption urbain au profit du Syndicat Mixte et de lui confier la maîtrise d'ouvrage des études relatives au projet de création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dans ce périmètre, eu égard à ses compétences en matière d'aménagement.

Le Syndicat Mixte a mandaté l'Agence Urbanités pour conduire lesdites études et élaborer un projet de création de ZAC, projet devant proposer différents scénarii d'aménagement pouvant être réalisés. Le travail effectué en commun avec la Mairie de Quend, les équipes du Syndicat Mixte et l'agence Urbanités a permis d'aboutir à un scénario d'aménagement urbain et paysager.

Dans le cadre de la création de la ZAC de la frange Nord de Quend et, conformément aux dispositions de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, il convient d'engager la concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées sur la base des objectifs suivants :

- développer l'habitat de la commune sur la frange Nord de Quend-Plage en gérant les espaces en recomposition urbaine (notamment l'îlot la renaissance - les cygnes), son espace libre tout en préservant son environnement et en favorisant la mixité sociale,
- développer des équipements publics, un hôtel ou une résidence de tourisme,
- concevoir un espace public en lien avec le milieu dunaire et le cœur de la station balnéaire et les différents équipements publics existants et à venir,
- préserver le patrimoine naturel et architectural de la commune dans la continuité du nouveau quartier.

Aux termes de l'article L 300-2 II du Code de l'Urbanisme, les modalités de la concertation sont librement définies par l'organe délibérant de la personne publique à l'initiative de l'opération.

Il est proposé que cette concertation s'établisse comme suit :

- publication d'articles dans le bulletin d'information communal et sur le site du Syndicat Mixte Baie de Somme présentant les avancées du projet,
- insertion dans un journal régional, en page locale, d'un avis annonçant la concertation,
- affichage sur panneaux à l'Hôtel de Ville de Quend Plage ainsi que dans les locaux du Syndicat Mixte,
- mise à disposition du public d'un dossier comprenant les éléments du projet et d'un registre destiné à recueillir les observations éventuelles du public, à la Mairie de Quend Plage ainsi que dans les locaux du Syndicat Mixte aux heures habituelles d'ouverture des bureaux pendant toute la durée de l'élaboration du projet,
- tenue d'une réunion publique dans la salle située sur le territoire de Quend-Plage permettant le débat entre le Syndicat Mixte, la Commune, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Conformément aux dispositions de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, le dossier restera à disposition du public pendant toute la durée de l'élaboration du projet et toute personne voulant s'exprimer pourra le faire par écrit auprès du Syndicat Mixte.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 300-2 et L 311-1 et suivants,

Vu le règlement d'urbanisme en vigueur,

Considérant qu'aux termes de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, le Comité Syndical doit délibérer sur d'une part, les objectifs poursuivis par l'opération d'aménagement projetée et d'autre part, sur les modalités de la concertation à mettre en œuvre,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité de :

- ***prendre l'initiative de la création d'une ZAC sur le territoire de la Commune de Quend-plage,***
- ***fixer à l'opération les objectifs susvisés,***
- ***préciser que la concertation se déroule pendant toute la durée de l'élaboration du projet de ZAC avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées et selon les modalités susvisées,***
- ***prendre les mesures d'affichages et de publicités prévues par les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales.***

Pour Extrait Conforme,
Le Président

Jean-Claude BUISINE



SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME - GRAND LITTORAL PICARD

*Réunion du Comité Syndical
du 8 décembre 2014*

Réunion du Comité Syndical du 8 décembre 2014



Le Comité Syndical s'est réuni le 8 décembre 2014, à 14 Heures 30, Salle Polyvalente d'Estreboeuf, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude BUISINE.

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Jean-Claude BUISINE
- Monsieur Pascal DEMARTHE
- Monsieur Gilbert MATHON
- Monsieur Claude JACOB
- Monsieur Nicolas LOTTIN
- Monsieur Bernard DAVERGNE

Représentants des Communes

- Monsieur Michel BOUTIN
- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur Raynald BOULENGER
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Monsieur Alain HENOCQUE
- Madame Nicole BOUTARD
- Monsieur Jean DOMITILE
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur Emmanuel MAQUET
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE
- Monsieur Emile RIQUET
- Monsieur Alain BAILLET
- Monsieur Marc VOLANT
- Madame Jeanine BOURGAU

Membres suppléants

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Gérald MAISSE

Représentants des Communes

- Monsieur Thierry LECLERCQ
- Monsieur Bernard LEFEBVRE
- Monsieur Patrick RICHARD
- Monsieur Laurent PRUVOT KURKOWSKI

Participaient également à cette réunion :

- Madame Gaëlle SCHAUNER
- Monsieur Bruno DROZ BARTHOLET
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Madame Marie-Pierre CRUBLET
- Madame Maud BEREZIG
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur Sébastien DESANLIS
- Madame Valérie MONFLIER
- Monsieur Dominique CASTELEYN
- Monsieur Régis DELANNOY
- Monsieur Bruno DALLE

ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Francis LEC
- Madame Catherine QUIGNON-LE-TYRANT
- Monsieur Christian MANABLE
- Monsieur Daniel DESTRUDEL
- Monsieur Dominique PROYART
- Madame René LOGNON

Représentants des Communes

- Monsieur François BIZET
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Jean-Yves BLONDIN
- Madame Marthe SUEUR

Autre(s) personnalité(s)

- Madame Flavie DUTRY
- Madame Corinne VASSALLI,
- Monsieur Frédéric LEONARDI
- Monsieur Gérard BORDE

**Syndicat Mixte Baie de Somme –
Grand Littoral Picard**
1 Place de l'Amiral Courbet
80142 ABBEVILLE CEDEX


à

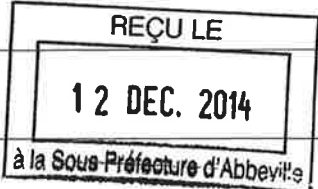
Sous-préfecture d'Abbeville
19 rue des Minimes
B.P. 70310
80103 ABBEVILLE Cedex

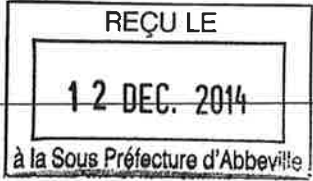
BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION
A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

Séance du : Comité Syndical du 8 décembre 2014

| Désignation des pièces | Référence de l'acte | Observations éventuelles de pré-contrôle |
|--|---------------------------------|--|
| Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité syndical en date du 20 octobre 2014 | Extrait de Délibérations n° 1 | <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> REÇU LE 12 DEC. 2014 à la Sous-Préfecture d'Abbeville </div> |
| Rapport d'information – désignation d'un membre suppléant au sein du comité Syndical | Extrait de Délibérations n° 2 | |
| Représentation du Syndicat Mixte au sein de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture | Extrait de Délibérations n° 3 | |
| Représentation du Syndicat Mixte au sein du Conseil de Rivages du Conservatoire du Littoral | Extrait de Délibérations n° 4 | |
| Signature de marché par anticipation – Marché de blanchissage de linge pour les sites de Destination Baie de Somme | Extrait de Délibérations n° 5/1 | |
| Signature de marché par anticipation – Marché de contrôle réglementaires, maintenance et dépannages pour les installations techniques de chauffage et de ventilation sur les sites du Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme | Extrait de Délibérations n° 5/2 | |
| Signature de marché par anticipation – Marché de fourniture et livraison de livres de jeunesse | Extrait de Délibérations n° 5/3 | |
| Signature de marché par anticipation – Marché de fourniture et livraison de livres sur le thème de la nature | Extrait de Délibérations n° 5/4 | |
| Signature de marché par anticipation – Marché de fourniture et livraison de livres sur le thème régional et culinaire | Extrait de Délibérations n° 5/5 | |
| Marché de fourniture, acheminement et livraison de gaz naturel – Attribution de marché | Extrait de Délibérations n° 6 | |
| Rapport d'information – Marchés passés sans formalités préalables pour les mois de mai à octobre 2014 | Extrait de Délibérations n° 7 | |

| Désignation des pièces | Référence de l'acte | Observations éventuelles de pré-contrôle |
|--|--------------------------------|---|
| Projet d'acquisition d'un local | Extrait de Délibérations n° 8 | |
| Budget 2014 – Décision modificative n° 3 – Budget Principal | Extrait de Délibérations n° 9 | |
| Budget 2014 – Décision modificative n° 3 – Budget Annexe de la régie Destination Baie de Somme | Extrait de Délibérations n° 10 | |
| Evolution de la participation financière des membres du Syndicat Mixte | Extrait de Délibérations n° 11 | |
| Dotation Globale de Fonctionnement – Dotation supplémentaire aux groupements de communes à vocation touristique – Année 2013 – Modalités de répartition | Extrait de Délibérations n° 12 |  |
| Taxe de séjour – Projets et prises en charge financière des dépenses de chaque commune – Budget Principal | Extrait de Délibérations n° 13 | |
| Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2015 | Extrait de Délibérations n° 14 | |
| Remboursement échéance prêt financement 24 épis | Extrait de Délibérations n° 15 | |
| Propriétés du Syndicat Mixte – Remboursement des taxes foncières | Extrait de Délibérations n° 16 | |
| Signature d'une convention avec ADI Somme | Extrait de Délibérations n° 17 | |
| Renouvellement du contrat de maintenance du logiciel SISTEC | Extrait de Délibérations n° 18 | |
| Comptabilité de la Régie Destination Baie de Somme – Frais d'honoraires | Extrait de Délibérations n° 19 | |
| Approbation des tarifs 2015 | Extrait de Délibérations n° 20 | |
| Renouvellement de l'adhésion au réseau technique d'échanges PAPI – Appel à cotisation | Extrait de Délibérations n° 21 | |
| Réseau des Maisons de la Vallée de la Somme – Phase 2 – Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre | Extrait de Délibérations n° 22 | |
| Réseau des Maisons de la Vallée de la Somme – Phase 1 – Avenant n°1 au marché de travaux du lot 1 : Gros Œuvre | Extrait de Délibérations n° 23 | |
| Réseau des Maisons de la Vallée de la Somme – Phase 1 – Avenant n°1 au marché de travaux du lot 2 : cloisons, isolation, menuiseries intérieures, faux-plafonds, volets bois | Extrait de Délibérations n° 24 | |

| Désignation des pièces | Référence de l'acte | Observations éventuelles de pré-contrôle |
|--|--------------------------------|---|
| Réseau des Maisons de la Vallée de la Somme – Phase 1 – Avenant n°1 au marché de travaux du lot 6 : plomberie, ventilation, chauffage | Extrait de Délibérations n° 25 | |
| Réseau des Maisons de la Vallée de la Somme – Phase 1 – Avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre | Extrait de Délibérations n° 26 | |
| Système de Gestion de la sécurité sur le littoral des Bas-Champs | Extrait de Délibérations n° 27 | |
| Confortement des zones urbanisées du Vimeu - Construction des 24 épis sur la plage de Cayeux-sur-Mer – Avenant n° 2 au marché 1 | Extrait de Délibérations n° 28 | |
| Confortement des zones urbanisées du Vimeu – Construction des 24 épis sur la plage de Cayeux-sur-Mer - Rechargement en galets de Cayeux-sur-Mer – Avenant n°5 au marché 2 | Extrait de Délibérations n° 29 | |
| Confortement des zones urbanisées du Vimeu – Implantation des épis sur la plage de Cayeux-sur-Mer – Lot n°2 : procédures administratives – Avenant n°3 | Extrait de Délibérations n° 30 | |
| Signature d'une convention avec les Etablissements SILMER | Extrait de Délibérations n° 31 |  |
| ZAC du Moulinet – Signature d'une convention de mandat avec la commune d'Ault | Extrait de Délibérations n° 32 | |
| Choix du maître d'œuvre pour la réalisation de la Maison des Paysages et de la Falaise associant construction de l'équipement culturel et restauration de la ferme du château en centre d'interprétation des paysages au sein du quartier du Moulinet à Ault. Commission de Jury | Extrait de Délibérations n° 33 | |
| Assistance à la consolidation et l'exécution de la stratégie de communication relative au projet de territoire d'Ault – Avenant n°1 | Extrait de Délibérations n° 34 | |
| Etude de réseaux long terme – Ault, Friaucourt, Woignarue | Extrait de Délibérations n° 35 | |
| Renouvellement de la convention Ecoplage avec la Commune de Quend | Extrait de Délibérations n° 36 | |
| Création de la ZAC frange nord de Quend – Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation | Extrait de Délibérations n° 37 | |
| Signature d'une convention de gestion de la digue Jules Noiret avec la commune de Le Crotoy | Extrait de Délibérations n° 38 | |
| Rapport d'information – Aide à la filière mytilicole | Extrait de Délibérations n° 39 | |

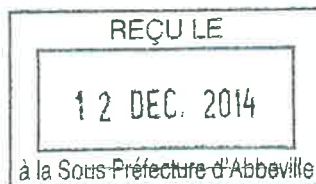
| Désignation des pièces | Référence de l'acte | Observations éventuelles de pré-contrôle |
|--|----------------------------------|---|
| Thématique des fiches actions PAPI – Projet de périmètre de l'Epave Littoral – Proposition de partenariats | Extrait de Délibérations n° 40 | |
| Poursuite de l'animation des sites Natura 2000 | Extrait de Délibérations n° 41 | |
| Poursuite des actions d'appui au maintien de l'élevage en Plaine Maritime Picarde | Extrait de Délibérations n° 42 | |
| RNN Baie de Somme et RNR du Bois des Agneux (Rue) – Réalisation des plans de gestion | Extrait de Délibérations n° 43 | |
| Signatures de conventions de partenariat avec les Offices de Tourisme | Extrait de Délibérations n° 44 | |
| Signature de conventions pour les animations du 31 décembre 2014 au Cap Hornu : Hôtel***&Restaurant | Extrait de Délibérations n° 45 | |
| Partenariat avec le Journal d'Abbeville | Extrait de Délibérations n° 46 | |
| Gestion du Personnel – Syndicat Mixte – Prolongation de la mission de l'ingénieur en charge du PAPI | Extrait de Délibérations n° 47/1 |  |
| Gestion du Personnel – Syndicat Mixte – Service Environnement : renouvellement d'un poste d'ingénieur – Animatrice «Grand Site Baie de Somme » | Extrait de Délibérations n° 47/2 | |
| Gestion du Personnel – Service Environnement : Renouvellement d'un poste d'ingénieur – chargé d'études Milieux Naturels | Extrait de Délibérations n° 47/3 | |
| Gestion du Personnel – Service Environnement : Renouvellement d'un poste d'ingénieur – chargé d'études agro-environnement | Extrait de Délibérations n° 47/4 | |
| Gestion du Personnel – Service Environnement : Renouvellement d'un poste d'ingénieur en éco-développement | Extrait de Délibérations n° 47/5 | |
| Gestion du Personnel – Service Environnement : Remplacement du coordinateur des gardes de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Somme | Extrait de Délibérations n° 47/6 | |
| Gestion du Personnel – Adhésion au service « missions temporaires » du Centre de Gestion de la Somme | Extrait de Délibérations n° 47/7 | |
| Recrutement d'agents contractuels de remplacement (en application de l'article 3-1 de la Loi n° 84-53 du 26/01/1984 | Extrait de Délibérations n° 47/8 | |

| Désignation des pièces | Référence de l'acte | Observations éventuelles de pré-contrôle |
|--|-----------------------------------|--|
| Gestion du Personnel – Destination Baie de Somme – Le Cap Hornu : Hôtel***&Restaurant : Chef de réception | Extrait de Délibérations n° 47/9 | |
| Gestion du Personnel – Destination Baie de Somme – Aquaclub de Belle Dune - Infographiste | Extrait de Délibérations n° 47/10 | |
| Gestion du Personnel – Destination Baie de Somme – Service Juridique – Chargé de missions « marchés publics » | Extrait de Délibérations n° 47/11 | |
| Gestion du Personnel – Destination Baie de Somme – Maison de la Baie de Somme – responsable boutique polyvalente | Extrait de Délibérations n° 47/12 | |
| Gestion du Personnel – Destination Baie de Somme | Extrait de Délibérations n° 47/13 | |
| Gestion du Personnel – Destination Baie de Somme - Golf de Belle Dune – Hôtesse d'accueil | Extrait de Délibérations n° 47/14 | |
| Reversement de la quote-part des tickets restaurants au Comité d'Entreprise | Extrait de Délibérations n° 48 | |
| Gestion du Personnel – Destination Baie de Somme – Prime versée aux salariés de la régie Destination | Extrait de Délibérations n° 49 | |

Fait à Abbeville, le 11 décembre 2014

Cachet de la collectivité et signature

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.





**SYNDICAT MIXTE
BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD**
*Réunion du Comité Syndical
du 8 octobre 2015*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**14 - Périmètre de la ZAC frange nord de Quend
Information du public relative à l'étude d'Impact /
Mise à disposition du public**



Le projet de création de Zone d'Aménagement Concerté de la Frange Nord a fait l'objet d'une information de la population et de l'organisation d'une réunion de concertation publique qui s'est tenue le 5 mai 2015.

En poursuite de la réflexion d'ensemble menée conjointement par le Syndicat Mixte et la Commune de Quend sur le développement de la station balnéaire de Quend Plage, le dossier de création de ZAC doit être complété par une étude d'impact, qui consiste en une étude scientifique et technique permettant d'évaluer les conséquences du projet de ZAC sur l'environnement.

En application de l'article R.122-9 du Code de l'Environnement, cette étude d'impact ainsi que la décision rendant obligatoire la réalisation d'une étude d'impact et l'avis de l'autorité de l'Etat compétente en matière d'environnement doivent être insérés dans les dossiers soumis à enquête publique ou mis à disposition du public.

Pour la finalisation du dossier de création de ZAC, il convient donc d'engager les démarches suivantes :

- solliciter l'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement – Préfet de Région Picardie – sur l'étude d'impact,
- mettre à disposition du public la décision ayant rendu obligatoire l'étude d'impact, l'étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité compétence en matière d'environnement, par les moyens suivants :
 - publication d'un avis par voie d'affiches sur les lieux du projet, deux journaux régionaux ou locaux, ainsi que sur les sites internet de la commune et du Syndicat Mixte,
 - mise en ligne sur les sites de la Commune et du Syndicat Mixte.
- élaborer et faire approuver les conclusions du rapport tirant le bilan de la mise à disposition au public de l'étude d'impact,

- tenir à disposition du public le bilan au siège du Syndicat Mixte et aux horaires d'ouverture qui seront précisées au public,
- insérer l'étude d'impact et l'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement dans le dossier de création de la ZAC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'engager l'ensemble des démarches administratives qui s'avèrent nécessaires pour atteindre les objectifs susvisés, ainsi que de prendre les mesures d'affichages et de publicités prévues par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour Extrait Conforme,

Le Président



Emmanuel MAQUET



**SYNDICAT MIXTE
BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD**
*Réunion du Comité Syndical
du 8 octobre 2015*

**Réunion du Comité Syndical
du 8 octobre 2015**



Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, dûment convoqué par Monsieur le Président, le 7 septembre 2015 s'est réuni le 8 octobre 2015, Salle Marcel Derambures à Saigneville sous la Présidence de Monsieur Emmanuel MAQUET, Président.

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Madame Carole BIZET
- Madame Brigitte LHOMME
- Monsieur Franck BEAUVARLET
- Madame Maryline DUCROCQ
- Monsieur Bernard DAVERGNE
- Madame Delphine DAMIS-FRICOURT
- Madame Nathalie TEMMERMANN

Représentants des Communes

- Madame Jeanine BOURGAU, Maire de Le Crotoy
- Monsieur Jean-Yves BLONDIN, Maire de Lanchères
- Monsieur Raynald BOULENGER, Maire de Saint-Quentin-Lamotte
- Monsieur Michel BOUTIN, Maire de Boismont
- Monsieur Jean DOMITILE, Adjoint au Maire de Noyelles-sur-Mer
- Monsieur Bernard DUCROCQ, Maire de Pendé
- Monsieur Jean GORRIEZ, Maire de Saigneville
- Monsieur Alain HENOCQUE, Maire de Woignarue
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE, Maire de Cayeux-sur-Mer
- Monsieur Bernard LEFEBVRE, Adjoint au Maire de Saint-Valery-sur-Somme
- Monsieur Jean-Marie MACHAT, Maire d'Estreboeuf
- Monsieur Emile RIQUET, Maire de Saint-Quentin-en-Tourmont
- Madame Marthe SUEUR, Maire d'Ault
- Monsieur Marc VOLANT, Maire de Quend

Membres suppléants

Représentant des Communes

- Monsieur Laurent PRUVOT KURKOWSKI
- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN
- Monsieur Thierry LECLERCQ

Participaient également à cette réunion

- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Monsieur Bruno DROZ BARTHOLET
- Monsieur Pascal TELLIER
- Madame Gaëlle SCHAUNER
- Monsieur Thierry BIZET
- Madame Marie-Pierre CRUBLET
- Monsieur Hervé LEU
- Monsieur Matthieu BLIN
- Madame Valérie MONFLIER
- Monsieur Guy de BOIVILLE
- Monsieur Christian BALLOY
- Madame Flavie DUTRY
- Monsieur Régis DELANNOY
- Monsieur RONGIER
- Monsieur Jean-Louis MANIAQUE, DEPRIQUE ET MANIAQUE
- Monsieur Thierry BALEDENT, Conseil départemental de la Somme

ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Claude HERTAULT
- Monsieur Stéphane DECAYEUX donne pouvoir à Madame Carole BIZET
- Madame Sabrina HOLLEVILLE MILHAT
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Francis LEC

Représentants des Communes

- Monsieur Alain BAILLET, Maire de Fort-Mahon Plage
- Monsieur François BIZET, Conseiller Municipal de Ponthoile
- Madame Nicole BOUTARD, Conseiller Municipal de Favières

Sont également excusés

- Monsieur Franck Olivier LACHAUD
- Monsieur Bruno DALLE
- Madame Corinne VASSALLI

Syndicat Mixte Baie de Somme –
Grand Littoral Picard
1 Place de l'Amiral Courbet
80142 ABBEVILLE CEDEX



Sous-préfecture d'Abbeville
19 rue des Minimes
B.P. 70310
80103 ABBEVILLE Cedex

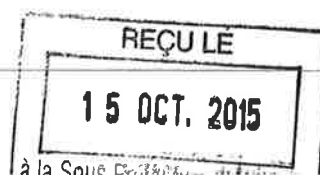
BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION
A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

Séance du : Comité Syndical 8 octobre 2015

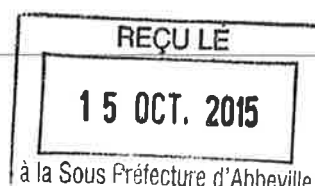
| Désignation des pièces | Référence de l'acte | Observations éventuelles de pré-contrôle |
|--|---|--|
| Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical en date du 9 juillet 2015 | Extrait du Registre des Délibérations n°1 | |
| Désignations des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie Destination Baie de Somme | Extrait du Registre des Délibérations n°2/1 | |
| Abbaye Royale de Saint-Riquier Désignation au sein du Centre Culturel | Extrait du Registre des Délibérations n°2/2 | |
| Frais de mission du Président et des Vice-Présidents | Extrait du Registre des Délibérations n°2/3 | |
| Decision modificative n° 1 – Budget 2015 – Budget Principal | Extrait du Registre des Délibérations n°3/1 | |
| Budget Annexe ZAC du Moulinet | Extrait du Registre des Délibérations n°3/2 | |
| Centre Conchylicole : amortissement et décision modificative | Extrait du Registre des Délibérations n°3/3 | |
| Remboursement échéance prêt financement des 24 épis | Extrait du Registre des Délibérations n°3/4 | |
| Lancement d'une consultation pour attribution d'une ligne de trésorerie | Extrait du Registre des Délibérations n°3/5 | |
| Taxe de séjour | Extrait du Registre des Délibérations n°3/6 | |
| Tarifs des sites de Destination Baie de Somme | Extrait du Registre des Délibérations n°4/1 | |



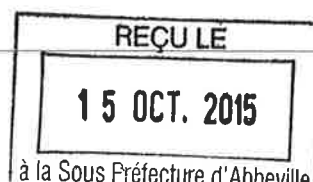
| Désignation des pièces | Référence de l'acte | Observations éventuelles de pré-contrôle |
|--|---|--|
| Somme Tourisme Edition 2016 – Achat d'encarts publicitaires et promotion de la destination | Extrait du Registre des Délibérations n°4/2 | |
| Parc du Marquenterre Salon Photo | Extrait du Registre des Délibérations n°4/3 | |
| Partenariat dans le cadre du tournage d'un tournage d'un fils en Baie de Somme | Extrait du Registre des Délibérations n°4/4 | |
| Redevance Pierre et Vacances 2014 - 2015 | Extrait du Registre des Délibérations n°4/5 | |
| Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés et information sur les marchés Marché de fourniture et livraison de denrées alimentaires et boissons | Extrait du Registre des Délibérations n°5/1 | |
| Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés et information sur les marchés Marché de fourniture, acheminement et livraison d'électricité | Extrait du Registre des Délibérations n°5/2 | |
| Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés et information sur les marchés Marché de traitement et d'édition des bulletins de paye pour le personnel de la régie de Destination Baie de Somme | Extrait du Registre des Délibérations n°5/3 | |
| Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés et information sur les marchés Marché de transport de fonds, gestion de caisse et sécurisation de fonds pour les sites de Destination Baie de Somme | Extrait du Registre des Délibérations n°5/4 | |
| Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés et information sur les marchés Marché de fourniture et livraison d'objets de décoration et gadgets | Extrait du Registre des Délibérations n°5/5 | |
| Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés et information sur les marchés Marché de fourniture et livraison de décoration et articles liés au jardin | Extrait du Registre des Délibérations n°5/6 | |
| Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés et information sur les marchés Marché de fourniture et livraison de gadgets et souvenirs personnalisables | Extrait du Registre des Délibérations n°5/7 | |
| Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés et information sur les marchés Marché de fourniture et livraison d'articles d'art de la table personnalisables | Extrait du Registre des Délibérations n°5/8 | |



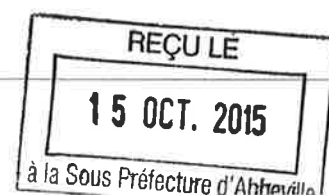
| Désignation des pièces | Référence de l'acte | Observations éventuelles de pré-contrôle |
|---|--|--|
| ✓ Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés et information sur les marchés Acquisition et livraison de téléphones portables avec accès à la téléphonie mobile pour le Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme | Extrait du Registre des Délibérations n°5/9 | |
| ✓ Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés et information sur les marchés Rapport d'information – marchés passés sans formalités préalables pour les mois de mai à août 2015 | Extrait du Registre des Délibérations n°5/10 | |
| ✓ Renouvellement de la convention GéoPicardie | Extrait du Registre des Délibérations n°6 | |
| ✓ Convention financière avec la commune de Fort-Mahon Plage | Extrait du Registre des Délibérations n°7 | |
| ✓ Gestion du Personnel Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et modalités d'organisation de la sélection professionnelle pour les agents du Syndicat Mixte | Extrait du Registre des Délibérations n°8/1 | |
| ✓ Gestion du Personnel Présidence – relation élus et territoire | Extrait du Registre des Délibérations n°8/2 | |
| ✓ Gestion du Personnel Service juridique – Chargé de mission « marchés publics » | Extrait du Registre des Délibérations n°8/3 | |
| ✓ Gestion du Personnel Golf et Aquaclub de Belle Dune – responsable d'exploitation | Extrait du Registre des Délibérations n°8/4 | |
| ✓ Gestion du Personnel Golf de Belle Dune – Hôtesse d'accueil polyvalentes (3 salariés) | Extrait du Registre des Délibérations n°8/5 | |
| ✓ Gestion du Personnel Golf de Belle Dune – Responsable enseignement | Extrait du Registre des Délibérations n°8/6 | |
| ✓ Gestion du Personnel Aquaclub – Maîtres nageurs | Extrait du Registre des Délibérations n°8/7 | |
| ✓ Gestion du Personnel Parc du Marquenterre – Hôtesse d'accueil polyvalentes | Extrait du Registre des Délibérations n°8/8 | |
| ✓ Gestion du Personnel Jardins de Valloires / Parc du Marquenterre – Agent d'entretien polyvalent | Extrait du Registre des Délibérations n°8/9 | |



| Désignation des pièces | Référence de l'acte | Observations éventuelles de pré-contrôle |
|---|--|--|
| ✓ Gestion du Personnel Cap Hornu : Hôtel***&Restaurant - Cuisinier | Extrait du Registre des Délibérations n°8/10 | |
| ✓ Gestion du Personnel Subventions au Comité d'Entreprise | Extrait du Registre des Délibérations n°8/11 | |
| ✓ Gestion du Personnel – Destination Baie de Somme Cap Hornu : Hôtel***&Restaurant | Extrait du Registre des Délibérations n°8/12 | |
| ✓ Proposition d'extension du périmètre d'intervention du Conservatoire du Littoral sur le site « Baie et Basse Vallée de la Somme » | Extrait du Registre des Délibérations n°9 | |
| ✓ Convention de partenariat avec le Parc Naturel Marin | Extrait du Registre des Délibérations n°10 | |
| ✓ Mise en œuvre du plan de gestion RAMSAR | Extrait du Registre des Délibérations n°11/1 | |
| ✓ Mesures agro-environnementale 2015 | Extrait du Registre des Délibérations n°11/2 | |
| ✓ Création d'une roselière sur la Commune de Saigneville | Extrait du Registre des Délibérations n°12/1 | |
| ✓ Réaménagement de la Pointe de Routhiauville – travaux tranche 1 – requalification du parking et de l'accès au sentier de découverte des dunes de l'Authie | Extrait du Registre des Délibérations n°12/2 | |
| ✓ Approbation du plan de financement – Cayeux-sur-Mer / Le Hourdel/Route Blanche – Gestion des flux, du stationnement et valorisation des paysages – réalisation d'une aire naturelle de stationnement à l'arrière du hameau du Hourdel – Tranche de travaux n° 1 | Extrait du Registre des Délibérations n°13/1 | |
| ✓ Approbation du plan de financement – Reconversion de la Route Blanche en Voie Verte | Extrait du Registre des Délibérations n°13/2 | |
| ✓ Approbation du plan de financement – Reconversion de la Route Blanche en Voie Verte : avenant n° au marché de maîtrise d'œuvre | Extrait du Registre des Délibérations n°13/3 | |
| ✓ Approbation du plan de financement – Le Crotoy – Entrée de Ville « Nord » - Phase | Extrait du Registre des Délibérations n°13/4 | |



| Désignation des pièces | Référence de l'acte | Observations éventuelles de pré-contrôle |
|---|--|--|
| ✓ Approbation du plan de financement – Point belvédère du site « Gebasom » - Organisation de l'aire de stationnement | Extrait du Registre des Délibérations n°13/5 | |
| ✓ Périmètre de la ZAC Frange Nord de Quend | Extrait du Registre des Délibérations n°14 | |
| ✓ Centre Conchylicole du Crotoy - Etude sur le fonctionnement | Extrait du Registre des Délibérations n°15 | |
| ✓ Réseaux des Maisons de la Vallée – Phase 1 Avenant n° 2 à la mission de contrôle technique | Extrait du Registre des Délibérations n°16/1 | |
| ✓ Réseaux des Maisons de la Vallée – Phase 1 Avenant n° 3 au lot 4 : menuiseries extérieures – volets roulants | Extrait du Registre des Délibérations n°16/2 | |
| ✓ Réseaux des Maisons de la Vallée – Phase 1 Avenant n° 3 au lot 6 : plomberie, ventilation, chauffage | Extrait du Registre des Délibérations n°16/3 | |
| ✓ Réseaux des Maisons de la Vallée – Phase 1 Avenant n° 2 et avenant n° 4 au lot 7 : charpente métallique – bardage – serrurerie – métallerie | Extrait du Registre des Délibérations n°16/4 | |
| ✓ Réseaux des Maisons de la Vallée – Phase 1 Avenant n° 4 au lot 10 VRD Assainissement non collectif | Extrait du Registre des Délibérations n°16/5 | |
| ✓ Réseaux des Maisons de la Vallée – Phase 1 Avenant n° 5 au lot 1 : gros œuvre | Extrait du Registre des Délibérations n°16/6 | |
| ✓ Réseaux des Maisons de la Vallée – Phase 1 Avenant n° 5 au lot 2 : cloisons, isolation, menuiseries extérieures, faux-plafonds, volet bois | Extrait du Registre des Délibérations n°16/7 | |
| ✓ Réseaux des Maisons de la Vallée – Phase 1 Avenant n° 7 à la mission de maîtrise d'oeuvre | Extrait du Registre des Délibérations n°16/8 | |
| ✓ Réseaux des Maisons de la Vallée – Phase 1 Assurance Dommages Ouvrages | Extrait du Registre des Délibérations n°17 | |
| ✓ Plan Vélo – Phase 5 Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'infrastructures | Extrait du Registre des Délibérations n°18/1 | |
| ✓ Plan Vélo – Phase 5 Avenant n° 2 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec Amiens Aménagement | Extrait du Registre des Délibérations n°18/2 | |



| Désignation des pièces | Référence de l'acte | Observations éventuelles de pré-contrôle |
|---|--|--|
| Plan Vélo – Phase 5 Rapports d'information | Extrait du Registre des Délibérations n°18/3 | |

Fait à Abbeville, le 14 octobre 2015

Emmanuel MAQUET

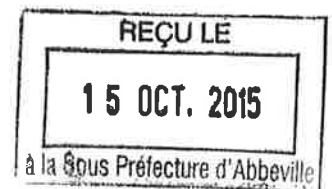
Président



Cache de la collectivité et signature

PO

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.





**SYNDICAT MIXTE
BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD**
*Réunion du Comité Syndical
du 23 février 2018*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

13 - ZAC Frange Nord de Quend

Financement, acquisition et procédure de concertation

13/4 - Poursuite de la concertation préalable à la création de la ZAC

✓

Par délibération en date du 8 décembre 2014, le Comité Syndical a précisé les objectifs poursuivis par l'opération d'aménagement et les modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC et ce, conformément à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme.

Un bilan de la concertation a été approuvé par délibération du Comité Syndical le 7 juillet 2016 dans la perspective d'une création de ZAC à l'automne 2016.

Toutefois, l'avancement des études préalables et la concertation avec les partenaires institutionnels ont conduit à apporter certaines modifications au projet de dossier de création de ZAC, incluant un ajustement du périmètre.

Bien que ces modifications soient mineures et ne remettent pas en question les objectifs poursuivis, il est proposé, en raison de cette évolution de périmètre et à la suite d'échanges avec les services de l'Etat, de poursuivre la concertation en vue d'associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées pendant toute la durée de l'élaboration du projet et ce, dans le respect de l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme.

Conformément à l'article L 103-4 du Code de l'Urbanisme, les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

Par conséquent, afin d'assurer une large communication sur le projet et ses évolutions, il est proposé que la concertation soit de nouveau organisée dans les conditions prévues initialement :

- publication d'articles sur le projet dans le bulletin d'information communal de Quend et sur le site du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard ;
- insertion dans un journal régional, en page locale, d'un avis annonçant la poursuite de la concertation,
- affichage sur panneaux à la Mairie de Quend ainsi qu'au siège du Syndicat Mixte,
- mise à disposition du public d'un dossier comprenant les éléments du projet de création de ZAC et un registre destiné à recueillir les observations éventuelles du public à la Mairie de Quend ainsi qu'au siège du Syndicat Mixte aux heures habituelles d'ouverture des bureaux pendant toute la durée de l'élaboration du projet ;

- tenue d'une réunion publique sur le territoire de Quend permettant le débat entre le Syndicat Mixte, la Commune, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

En complément, ledit dossier comprenant les éléments du projet de création de ZAC et un registre destiné à recueillir les éventuelles observations d'internautes seront également mis en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte (www.baiedesomme.org) pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

En outre, concernant plus particulièrement l'information du public sur l'étude d'impact, il est rappelé qu'un dossier sera également mis à la disposition du public conformément à la délibération du Comité Syndical du 8 octobre 2015 et selon les modalités de publicité et d'affichage prévues aux articles L 122-1-1 et R 122-11 du Code de l'Environnement. Ce dossier se composera notamment des éléments suivants :

- l'étude d'impact,
- les avis émis par l'autorité environnementale,
- l'éventuel mémoire en réponse,
- et le projet de dossier de création de ZAC.

Le bilan de cette mise à disposition du public sera transmis à la Commune de Quend pour approbation et tenu à la disposition du public au siège du Syndicat Mixte aux horaires habituels d'ouverture.

A l'issue de cette procédure, le Comité Syndical pourra délibérer simultanément sur le bilan de la concertation et sur l'approbation du dossier de création de ZAC et ses éventuelles modifications et ce, conformément à l'article R*311-2 du Code de l'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser la poursuite de la concertation et ce, pendant toute la durée de l'élaboration du projet conformément à l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme en vue de la création de la ZAC, d'approuver les modalités de sa mise en œuvre ainsi que d'autoriser le Président à procéder à toutes les formalités à intervenir dans le cadre de la procédure de concertation.

Pour Extrait Conforme,



Le Président
Stéphane HAUSSOULIER



**SYNDICAT MIXTE
BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD**
Réunion du Comité Syndical
du 23 février 2018

**Réunion du Comité Syndical
du 23 février 2018**



Le Comité Syndical du Syndicat Mixte dûment convoqué par Monsieur le Président le 15 janvier 2018 s'est réuni le vendredi 23 février 2018 à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Abbeville – Centre des Entrepreneurs – Salle Thirard sous la Présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président.

Membres : 30

Présents : 20

Nombre de Votants : 20

Nombre de Voix : 28

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Madame Carole BIZET
- Madame Brigitte LHOMME
- Madame Sabrina HOLLEVILLE MILHAT
- Monsieur Franck BEAUVARLET
- Madame Maryline DUCROCQ
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Bernard DAVERGNE
- Madame Delphine DAMIS FRICOURT

Représentants des Communes

- Monsieur Alain BAILLET, Maire de Fort-Mahon
- Monsieur François BIZET, Conseiller Municipal de Ponthoile
- Monsieur Jean-Yves BLONDIN, Maire de Lanchères
- Monsieur Michel BOUTIN, Maire de Boismont
- Monsieur Jean GORRIEZ, Maire de Saigneville
- Monsieur Jean DOMITILE, Conseiller Municipal de Noyelles-sur-Mer
- Monsieur Bernard LEFEBVRE, Adjoint au Maire de Saint-Valery-sur-Somme
- Monsieur Jean-Marie MACHAT, Maire d'Estreboeuf
- Monsieur Emmanuel MAQUET, Conseiller Municipal de Mers-les-Bains
- Monsieur Emile RIQUET, Maire de Saint-Quentin-en-Tourmont

Membres suppléants

Représentant des Communes

- Monsieur Jean DEVISMES, Adjoint au Maire de Le Crotoy
- Monsieur Thierry LECLERCQ, Conseiller Municipal de Pendé

Participaient également à cette réunion

- Monsieur Bruno DALLE
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Monsieur Bruno DROZ BARTHOLET
- Monsieur Sébastien DESANLIS
- Monsieur Matthieu BLIN
- Monsieur Florian BOUTHORS
- Monsieur Hervé LEU
- Madame Flavie DUTRY Directrice de l'Appui aux Territoires, Conseil départemental de la Somme
- Madame Valérie MONFLIER

ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Claude HERTAULT
- Monsieur Stéphane DECAYEUX
- Madame Nathalie TEMMERMANN
- Monsieur Francis LEC

Représentants des Communes

- Monsieur Raynald BOULENGER, Maire de Saint-Quentin-Lamotte-Croix-au-Bailly
- Madame Jeanine BOURGAU, Maire de Le Crotoy
- Madame Nicole BOUTARD, Conseiller Municipal de Favières
- Monsieur Bernard DUCROCQ, Maire de Pendé
- Monsieur Alain HENOCQUE, Maire de Woignarue
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE, Maire de Cayeux-sur-Mer
- Madame Marthe SUEUR, Maire d'Ault
- Monsieur Marc VOLANT, Maire de Quend

Sont également excusés

- Monsieur Franck-Olivier LACHAUD, Directeur Général des Services du Conseil départemental de la Somme
- Monsieur Frédéric LEONARDI, Directeur Général Adjoint Conseil départemental de la Somme
- Madame Corinne VASSALLI, Directrice de l'Environnement, Conseil Départemental de la Somme
- Monsieur Jean-Luc NOTEBAERT, Chef de Service Comptable, Trésorerie d'Abbeville

*Syndicat Mixte Baie de Somme –
Grand Littoral Picard
1 Rue de l'Hôtel Dieu
80100 ABBEVILLE*

à

*Sous-préfecture d'Abbeville
19 rue des Minimes
B.P. 70310
80103 ABBEVILLE Cedex*

**BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION
A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE**

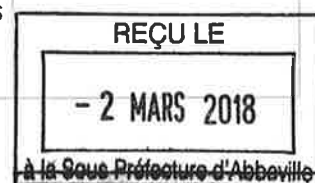
Séance du : Comité Syndical 23 février 2018

| Désignation des pièces | Référence de l'acte | Observations éventuelles de pré-contrôle |
|---|--|--|
| Débat d'Orientations Budgétaires 2018 (transmis par voie électronique) | Extrait du Registre des Délibérations n° 1 | |
| Approbation du compte-rendu du Comité Syndical en date du 23 février 2018 | Extrait du Registre des Délibérations n° 2 | |
| Compétence GEMAPI Projet de statuts du Syndicat Mixte | Extrait du Registre des Délibérations n° 3/1 | Rapport reporté |
| Compétence GEMAPI Conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les EPCI Approbation d'une convention type | Extrait du Registre des Délibérations n° 3/2 | |
| Compétence GEMAPI Transfert de la compétence GEMAPI Procès-verbal de mise à disposition de biens mobiliers et immobiliers entre le Syndicat Mixte et les EPCI | Extrait du Registre des Délibérations n° 3/3 | |
| Signature d'une convention avec ADI Somme | Extrait du Registre des Délibérations n° 4 | |
| Convention de mise à disposition par le Syndicat Mixte au profit de la SAFER Hauts de France | Extrait du Registre des Délibérations n° 5 | |
| Avenant n° 1 à la convention de partenariat relative à la mise en œuvre de la candidature du territoire au label Pays d'Art et d'Histoire | Extrait du Registre des Délibérations n° 6 | |

REÇU LE

- 2 MARS 2018

| Désignation des pièces | Référence de l'acte | Observations éventuelles de pré-contrôle |
|--|--|--|
| Gestion du Personnel Syndicat Mixte Recrutement « un chargé d'études « conception et conduite de travaux en espaces naturels » | Extrait du Registre des Délibérations n° 7/1 | |
| Gestion du Personnel Destination Baie de Somme Primes versées aux salariés de la régie Destination Baie de Somme | Extrait du Registre des Délibérations n° 7/2 | |
| Signatures de conventions avec des prestataires de service Convention de formation avec Celtic Diffusion | Extrait du Registre des Délibérations n° 8/1 | |
| Signatures de conventions avec des prestataires de service Proposition commerciale de maintenance avec IREC | Extrait du Registre des Délibérations n° 8/1 | |
| Remboursement échéance Prêt financement 24 épis | Extrait du Registre des Délibérations n° 9 | |
| Plan Vélo Euro Vélo n° 4 Passerelle du Pont à Cailloux – Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Département du Pas-de-Calais | Extrait du Registre des Délibérations n° 10/1 | |
| Plan Vélo Euro Vélo n° 4 Autorisation donnée au Président de participer à la mise en œuvre d'un partenariat Euro Vélo n° 4 | Extrait du Registre des Délibérations n° 10/2 | |
| Centre Culturel au sein du futur quartier durable du Moulinet Vente par le Syndicat Mixte au profit de la Commune d'Ault | Extrait du Registre des Délibérations n° 11/1 | |
| Centre Culturel au sein du futur quartier durable du Moulinet Avenant n° 3 à la convention de mandat avec la Commune d'Ault | Extrait du Registre des Délibérations n° 11/2 | |
| Centre Culturel au sein du futur quartier durable du Moulinet Aménagement paysager des espaces publics 2018/2019 : accès et abords du futur Centre Culturel : lancement des consultations d'entreprises | Extrait du Registre des Délibérations n° 11/3 | |
| ZAC DU MOULINET - AULT Demande d'autorisations | Extrait du Registre des Délibérations n° 12 | |



| Désignation des pièces | Référence de l'acte | Observations éventuelles de pré-contrôle |
|---|--|--|
| ZAC Frange Nord de Quend Financement, acquisition et procédure de concertation Résidence « Les Cygnes » - Plan de financement | Extrait du Registre des Délibérations n° 13/1 | |
| ZAC Frange Nord de Quend Financement, acquisition et procédure de concertation Acquisition du lot n° 2 | Extrait du Registre des Délibérations n° 13/2 | |
| ZAC Frange Nord de Quend Financement, acquisition et procédure de concertation Poursuite des procédures de création de ZAC et de Déclaration d'Utilité Publique | Extrait du Registre des Délibérations n° 13/3 | |
| ZAC Frange Nord de Quend Financement, acquisition et procédure de concertation Poursuite de la concertation préalable à la création de la ZAC | Extrait du Registre des Délibérations n° 13/4 | |
| ZAC Frange Nord de Quend Financement, acquisition et procédure de concertation Signature d'une promesse de vente avec Madame Aude Vasseur | Extrait du Registre des Délibérations n° 13/5 | |
| Opérations d'Environnement Renouvellement de la convention de partenariat avec la Commune de Rue sur le Marais de Larronville | Extrait du Registre des Délibérations n° 14/1 | |
| Opérations d'Environnement Adhésion à l'Association de gestion de la Marque Baie de Somme Saveurs | Extrait du Registre des Délibérations n° 14/2 | |
| Opérations d'Environnement Programme de mise en valeur hydraulique et écologique entre Baie et Basse Vallée de la Somme – Avenant n° 1 à la convention de partenariat avec la Fédération des Chasseurs de la Somme | Extrait du Registre des Délibérations n° 14/3 | |
| Destination Baie de Somme Pro Am Côte d'Opale | Extrait du Registre des Délibérations n° 15 | |
| Rapport d'information Reconversion de la Route Blanche en Voie Verte Qualification et pose du Belvédère | Extrait du Registre des Délibérations n° 16 | |

Rapport reporté

REÇU LE

- 2 MARS 2018

À la Sous-Préfecture d'Abbeville

| Désignation des pièces | Référence de l'acte | Observations éventuelles de pré-contrôle |
|---|--|--|
| Rapport d'information Marchés passés sans formalités préalables du 1er novembre au 31 décembre 2017 | Extrait du Registre des Délibérations n° 17 | |

Fait à Abbeville, le 26 février 2018

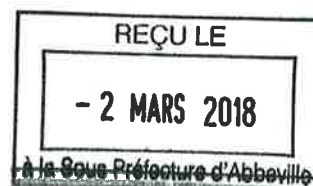


Le Président

Stéphane HAUSSOULIER

Cachet de la collectivité et signature

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

12/1 - Quend-Plage-les-Pins – ZAC Frange Nord

Bilan de la concertation et de la mise à disposition du public de l'étude d'impact



La concertation publique préalable à la création de la ZAC située sur la frange nord de Quend s'est déroulée par la mise en œuvre de deux procédures :

- la concertation publique légale prévue à l'article L300-2 du Code de l'Environnement,
- et la mise à disposition de l'étude d'impact du projet prévue à l'article L122-1-1 du Code de l'Environnement.

La concertation préalable

Par délibération en date du 8 décembre 2014, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard, autorité ayant pris l'initiative de la création de la ZAC, a précisé les objectifs poursuivis par l'opération d'aménagement et les modalités de la concertation préalable et ce, conformément à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme.



Un premier bilan de la concertation a été approuvé par délibération du Comité Syndical le 7 juillet 2016 dans la perspective d'une création de ZAC à l'automne 2016.

Toutefois, l'avancement des études préalables et la concertation avec les partenaires institutionnels ont conduit à apporter certaines modifications au projet de dossier de création de ZAC, incluant un ajustement du périmètre, la révision du programme prévisionnel et une actualisation de l'étude d'impact.

Bien que ces modifications soient mineures et ne remettent pas en question les objectifs poursuivis, le Comité Syndical du Syndicat Mixte, par délibération en date du 23 février 2018, s'est toutefois engagé à poursuivre la concertation selon les mêmes modalités afin d'assurer une large communication sur le projet et ses évolutions.

Une deuxième phase de concertation a ainsi été lancée à partir du mois de juin 2018 afin d'associer de nouveau les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées pendant toute la durée de l'élaboration du projet et ce, dans le respect de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme.

Le public a été informé de la concertation et de sa poursuite selon les modalités suivantes :

| | | | Concertation PHASE 1 | Concertation PHASE 2 |
|--------------------|---|--|---|--|
| INFORMATION | Avis administratif | Insertion dans un journal régional, en page locale, d'un avis annonçant la concertation et sa poursuite et la date de la réunion publique | Courrier Picard, le 13 avril 2015 | Courrier Picard, le 14 juin 2018 |
| | Articles | Publication d'articles sur le projet sur le site internet du Syndicat Mixte (www.baiedesomme.org) et celui de la Commune (www.villedequend.fr) et dans le magazine « Baie de Somme » | (16/04/2015 sur baiedesomme.org) Magazine Baie de Somme n°69 Été 2015 | (18/06/2018, 18/06/2018, 17/09/2018, 04/01/2019, 05/09/2019) Magazine Baie de Somme n°79 Été 2018 |
| | Affichage | Affichage à la Mairie de Quend, dans les commerces de proximité et au siège du Syndicat Mixte annonçant la concertation et sa poursuite (avec la date de la réunion publique) |  |  |
| MISE À DISPOSITION | Dossier et registres disponibles au SMBSGLP et à la Mairie de Quend | Mise à disposition du public : - d'un dossier comprenant les éléments du projet et du projet de dossier de création de ZAC - et un registre destiné à recueillir les observations éventuelles du public à la Mairie de Quend et au siège du Syndicat Mixte aux heures habituelles d'ouverture des bureaux | Mise à dispositions d'un dossier présentant le projet et de registres | Mise à dispositions du projet de dossier de création de ZAC et de registres |
| | Dossier téléchargeable sur baiedesomme.org et sur villedequend.fr | Mise à disposition du public sur le site internet du SMBS et de la Commune : - d'un dossier comprenant les éléments du projet et du projet de dossier de création de ZAC - et un registre destiné à recueillir les éventuelles observations d'internautes | Mise à disposition d'un dossier téléchargeable présentant le projet et d'un espace de dialogue | Mise à disposition du projet de dossier de création de ZAC téléchargeable et d'une adresse électronique pour y mettre des observations |
| RÉUNION | Réunion publique | Tenue d'une réunion publique sur le territoire de Quend permettant le débat entre le Syndicat Mixte, la Commune, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées | Le 5 mai 2015 à 17h00 à la salle des fêtes de Quend | Le 10 juillet 2018 à 18h30 à la salle des fêtes de Quend |

La mise à disposition du public de l'étude d'impact

Par décision en date du 14 janvier 2015, l'Autorité Environnementale a conclu que le projet de reconquête de l'îlot « La Renaissance – Les Cygnes / frange nord de Quend-Plage-les-Pins » est soumis à étude d'impact.

Le 9 juin 2016, l'Autorité Environnementale a émis un avis sur l'étude d'impact assorti de recommandations. En conséquence, le projet a été modifié afin d'en tenir compte. L'étude d'impact ainsi modifiée et actualisée a été transmise à l'autorité compétente le 14 juin 2018. Par décision en date du 7 août 2018, la Mission Régionale Environnement Hauts-de-France a maintenu l'avis de l'Autorité Environnementale en date du 9 juin 2016, les modifications apportées ne modifiant pas l'économie générale du projet. Un mémoire en réponse a été produit par le Syndicat Mixte et transmis en septembre 2018 à l'Autorité Environnementale.

En application des dispositions du Code de l'Environnement et notamment de ses articles L122-1-1, R122-9 et R122-11 en vigueur avant la réforme sur l'évaluation environnementale, les documents suivants ont été mis à la disposition du public :

- l'étude d'impact du projet de ZAC,
- les avis émis par l'Autorité Environnementale,
- et le mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale.

Le Conseil Municipal de la Commune de Quend, étant l'autorité compétente pour prendre la décision de création de la ZAC, un avis communal a été pris pour définir les modalités de la mise à disposition du public de l'étude d'impact. Cet avis précise :

- la date à compter de laquelle le dossier est tenu à la disposition du public et la durée pendant laquelle il peut être consulté : du 07 janvier 2019 au 08 février 2019 ;
- les modalités de communication :
 - o diffusion de l'avis sur les sites internet de la Commune de Quend et du Syndicat Mixte,
 - o affichage sur les lieux du projet, à la Mairie de Quend et au siège du Syndicat Mixte ;
- les lieux, jours et heures où le public peut prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet :
 - o à la Mairie de Quend et au siège social du Syndicat Mixte ;
 - o sur les sites internet de la Commune et du Syndicat Mixte avec la possibilité de consigner ses observations à l'adresse suivante : contact@baiedesomme.fr ;
- l'autorité compétente pour prendre la décision de création de ZAC ;
- le service auprès duquel peuvent être obtenus les renseignements sur le projet au sein du Syndicat Mixte.

Le public a été informé de la mise à disposition de l'étude d'impact selon les modalités suivantes :

| | | | |
|---------------------------|--|---|---|
| INFORMATION | Avis administratif | Insertion dans deux journaux régionaux ou locaux d'un avis administratif annonçant la mise à disposition du public de l'étude d'impact | Courrier Picard et le Journal d'Abbeville : le 26 décembre 2018 |
| | Articles | Publication d'articles annonçant la mise à disposition du public de l'étude d'impact sur le site internet de la Commune (www.villedequend.fr) et du SMBSGLP (www.baiedesomme.org) | Le 07/01/2019 sur www.villedequend.fr et www.baiedesomme.org |
| | Affichage | Affichage sur les lieux du projet, à la Mairie de Quend et au siège du Syndicat Mixte |  |
| MISE A DISPOSITION | Dossier et registres disponibles au SMBSGLP et à la Mairie de Quend | Mise à disposition du public : - d'un dossier comprenant l'étude d'impact du projet, les avis émis par l'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse - et un registre destiné à recueillir les observations éventuelles du public à la Mairie de Quend et au siège du Syndicat Mixte aux heures habituelles d'ouverture des bureaux | Mise à disposition du dossier complet et de registres |
| | Dossier téléchargeable sur baiedesomme.org et sur villedequend.fr | - Mise à disposition du public dudit dossier sur le site internet de la Commune et du SMBSGLP - Communication sur l'adresse destinée à recueillir les éventuelles observations d'internautes | Mise à disposition du dossier complet téléchargeable et possibilité au public d'émettre des observations sur contact@baiedesomme.fr |

Bilan de la concertation préalable et de la mise à disposition du public de l'étude d'impact

Le bilan de la concertation préalable et de la mise à disposition du public de l'étude d'impact est consultable en séance.

Les principales observations du public ont été les suivantes :

| |
|---|
| LOGEMENT |
| Si déjà beaucoup de résidents secondaires habitent QUEND 10 mois sur 12, le nombre de résidents à l'année reste à renforcer. |
| FONCIER |
| Craintes de certains propriétaires quant aux modalités de transfert de propriété et à une éventuelle expropriation. |
| ECONOMIE/VIE LOCALE |
| Demande de services et de commerces de proximité, ouverts toute l'année, sans pour autant multiplier le nombre de pas de porte. |
| ACCESSIBILITE / MOBILITE / ESPACE PUBLIC |
| Le projet doit permettre de conforter le plan de circulation de la commune, en particulier concernant les mobilités douces, ainsi que de proposer des usages plus valorisants de l'espace public. |
| ESPACES NATURELS / DEVELOPPEMENT DURABLE |
| Les 4 objectifs du projet paraissent intéressants notamment sur le parti paysager : la dune est conservée et même valorisée. Il faut garder un bel environnement pour la faune et la flore. |

Prise en compte des observations du public dans le projet

Les observations recueillies lors de la concertation et de la mise à disposition du public de l'étude d'impact de la ZAC ne sont pas de nature à remettre en cause la mise en œuvre du projet d'aménagement, mais confortent les objectifs poursuivis par le projet.

En effet, les deux phases de la concertation des habitants dans le cadre de la procédure de création de la ZAC ont montré l'intérêt et les attentes de la population vis-à-vis du projet de développement de la frange nord de Quend-Plage-les-Pins. L'ensemble de ces observations confortent à la fois les objectifs du projet et l'exigence qualitative à rechercher dans la mise en œuvre de l'opération, tant au plan de la programmation, de la qualité paysagère et architecturale, qu'au plan environnemental.

Les craintes énoncées prouvent l'attachement des résidents à leur qualité de vie : respect et harmonie avec le patrimoine naturel environnant, qualité architecturale, liens avec le centre-bourg et son tissu commercial, bouclage des circulations douces.... Elles sont conformes avec les ambitions du projet et seront traitées dans ses différentes composantes pour guider son évolution.

Un intérêt et des attentes sont exprimés pour de nouveaux logements accessibles aux locaux, à l'accueil de nouveaux ménages ainsi que de résidences secondaires, mais aussi pour de nouvelles offres touristiques comme l'hôtellerie. Les attentes se situent également dans le maintien et le développement du commerce de proximité.

Enfin, la maîtrise foncière nécessaire à la mise en œuvre du projet continuera à privilégier des acquisitions amiables sur la base des estimations du service des Domaines, avec marge de négociation de 10%. A défaut d'accord amiable, le recours à l'expropriation ne sera pas exclu par la mise en œuvre d'une déclaration d'utilité publique.

Il ressort de la concertation que la commune de Quend est dans l'attente de la concrétisation de ce projet pour valoriser l'image générale de la commune, mettre en valeur ses paysages naturels, redynamiser son tissu commercial et favoriser l'animation du bourg balnéaire tout au long de l'année.

Le bilan de la concertation préalable et de la mise à disposition du public de l'étude d'impact sera consultable à la Mairie de Quend et au siège social du Syndicat Mixte ainsi que sur leurs sites internet.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le bilan de la concertation préalable qui inclut le bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact, joint à la présente délibération.

Collège des Membres des Communes : 17
Collège des Membres du Département : 24

Pour Extrait Conforme,
Le Président



Stéphane HAUSSOULIER



**SYNDICAT MIXTE
BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD**
Réunion du Comité Syndical
du 13 mars 2019

**Réunion du Comité Syndical
du 13 mars 2019**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte dûment convoqué par Monsieur le Président le 18 février 2019 s'est réuni le mercredi 13 mars 2019 à 9 Heures 00 à l'Hôtel***& Restaurant du Cap Hornu à Saint-Valery-sur-Somme.

Membres : 36

Présents : 30

Nombre de Votants : 29

Nombre de Voix : 49

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Madame Carole BIZET
- Madame Brigitte LHOMME
- Monsieur Emmanuel NOIRET
- Monsieur Franck BEAUVARLET
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Bernard DAVERGNE
- Madame Delphine DAMIS FRICOURT
- Madame Nathalie TEMMERMANN

Représentants des Communes

- Monsieur Alain BAILLET, Maire de Fort-Mahon Plage
- Monsieur Jean-Yves BLONDIN, Maire de Lanchères
- Monsieur Raynald BOULENGER, Maire de Saint-Quentin-La-Motte-Croix-au-Bailly
- Madame Jeanine BOURGAU, Maire de Le Crotoy
- Madame Nicole BOUTARD, Conseiller Municipal de Favières
- Monsieur Michel BOUTIN, Maire de Boismont
- Monsieur Bernard DUCROCQ, Maire de Pendé
- Monsieur Jean GORRIEZ, Maire de Saigneville
- Monsieur Alain HENOCQUE, Maire de Woignarue
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE, Maire de Cayeux-sur-Mer
- Monsieur Bernard LEFEBVRE, Adjoint au Maire de Saint-Valery-sur-Somme
- Monsieur Jean-Marie MACHAT, Maire d'Estreboeuf
- Monsieur Emile RIQUET, Maire de Saint-Quentin-en-Tourmont
- Monsieur Marc VOLANT, Maire de Quend

Représentants des EPCI

- Monsieur Emmanuel DELAHAYE (CA Baie de Somme)
- Monsieur Claude HERTAULT (CCPM)
- Monsieur Gérard LHEUREUX (CCPM)

Membres suppléants

Représentant des Communes

- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN, Adjoint au Maire de Ponthoile

- Madame Florence LECLERCQ, Adjointe au Maire de Noyelles-sur-Mer
- Monsieur Thierry LECLERCQ, Conseiller Municipal de Pendé
- Monsieur Patrick RICHARD, Adjoint au Maire d'Ault

Représentants des EPCI

- Monsieur Serge HEYNSENS, Conseiller Communautaire (CCVS)

Participaient également à cette réunion

- Monsieur Bruno DALLE
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Monsieur Bruno DROZ BARTHOLET
- Monsieur Florian BOUTHORS
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur Hervé LEU
- Monsieur Yann DUFOUR
- Monsieur Matthieu BLIN
- Monsieur Thierry BALESSENT
- Madame Valérie MONFLIER
- Madame Flavie DUTRY, CDS

ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- Madame Jocelyne MARTIN
- Madame Sabrina HOLLEVILLE MILHAT
- Madame Maryline DUCROCQ
- Monsieur Francis LEC

Représentants des Communes

- Monsieur François BIZET, Conseiller Municipal de Ponthoile
- Madame Marthe SUEUR, Maire d'Ault
- Monsieur Jean DOMITILE, Conseiller Municipal de Noyelles-sur-Mer
- Monsieur Emmanuel MAQUET, Conseiller Municipal de Mers-les-Bains

Représentants des EPCI

- Monsieur Nicolas DUMONT (CABS)
- Monsieur Laurent JACQUES (CCVS)
- Monsieur Alain TROUËSSIN (CCVS)

Sont également excusés

- Monsieur Jean-Luc POUGET, Directeur Général des Services du Conseil départemental de la Somme
- Monsieur Frédéric LEONARDI, Directeur Général Adjoint Conseil départemental de la Somme
- Madame Corinne VASSALLI, Directrice de l'Environnement, Conseil Départemental de la Somme
- Monsieur Jean-Luc NOTEBAERT, Trésorier d'Abbeville

Syndicat Mixte Baie de Somme –
Grand Littoral Picard
1 rue de l'Hôtel Dieu
80100 ABBEVILLE

à

Sous-préfecture d'Abbeville
19 rue des Minimes
B.P. 70310
80103 ABBEVILLE Cedex

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION
A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRES

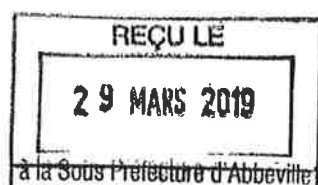
REÇU LE
29 MARS 2019

Séance du : 13 mars 2019

à la Sous Préfecture d'Abbeville

| Désignation des pièces | Référence de l'acte | Observations éventuelles de pré-contrôle |
|--|--|--|
| Débat d'Orientations Budgétaires 2019 | Extrait du Registre des Délibérations n° 1 | |
| Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical en date du 28 janvier 2019 | Extrait du Registre des Délibérations n° 2 | |
| Nominations d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à l'Association Nationale des Elus du Littoral et à l'Association RAMSAR France | Extrait du Registre des Délibérations n° 3 | |
| Aquaclub de Belle Dune – Défenseur des droits | Extrait du Registre des Délibérations n° 4 | Retrait de la délibération |
| Marché public de prestations de conseils et d'assistance juridique Signature de marchés par anticipation | Extrait du Registre des Délibérations n° 5 | |
| Marché portant sur la fourniture de cartes de carburant pour l'approvisionnement des véhicules du Syndicat Mixte et de Destination Baie de Somme - Signature de marchés par anticipation | Extrait du Registre des Délibérations n° 6 | |
| Marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et la rénovation complète de l'Aquaclub de Belle Dune Signature de marchés par anticipation | Extrait du Registre des Délibérations n° 7 | |
| Club House du Golf de Belle Dune Travaux d'extension | Extrait du Registre des Délibérations n° 8 | |
| Gestion du Personnel | Extrait du Registre des Délibérations n° 9 | |

| Désignation des pièces | Référence de l'acte | Observations éventuelles de pré-contrôle |
|---|---|--|
| Ault - Centre Culturel au sein du futur quartier durable du Moulinet Avenant n° 4 à la convention de mandat avec la Commune d'Ault | Extrait du Registre des Délibérations n° 10 | |
| Plan Vélo Autorisation donnée au Président de participer à la mise en œuvre du Comité d'itinéraire EuroVelo 4 en France | Extrait du Registre des Délibérations n° 11/1 | |
| Plan Vélo Déclaration de projet du Plan Vélo Baie de Somme | Extrait du Registre des Délibérations n° 11/2 | |
| Quend-Plage-les-Pins – ZAC Frange Nord Bilan de la concertation et de la mise à disposition du public de l'étude d'impact | Extrait du Registre des Délibérations n° 12/1 | |
| Quend-Plage-les-Pins – ZAC Frange Nord Approbation du dossier de création de la ZAC | Extrait du Registre des Délibérations n° 12/2 | |
| Extension du périmètre d'intervention du Conservatoire du Littoral | Extrait du Registre des Délibérations n° 13 | |
| Convention de mandat pour la réalisation des études nécessaires au dossier de demande d'autorisation du système d'endiguement de la Bresle | Extrait du Registre des Délibérations n° 14 | |



Fait à Abbeville, le 21 mars 2019

Stéphane HAUSSOULIER

Président

Cachet de la collectivité et signature

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

12/2 - Quend-Plage-les-Pins – ZAC Frange Nord Approbation du dossier de création de la ZAC



Par délibération en date du 8 décembre 2014, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard (SMBSGLP) a décidé de prendre l'initiative de la création de la ZAC sur la frange nord de Quend et en a fixé les objectifs :

- développer l'habitat de la commune sur la frange nord de Quend-Plage en gérant les espaces en recomposition urbaine (notamment l'îlot « la Renaissance - les Cygnes »), son espace libre tout en préservant son environnement et en favorisant la mixité sociale,
- développer des équipements publics, un hôtel ou une résidence de tourisme,
- concevoir un espace public en lien avec le milieu dunaire et le cœur de la station balnéaire et les différents équipements publics existants et à venir,
- préserver le patrimoine naturel et architectural de la commune dans la continuité du nouveau quartier.

Conformément à l'article R*311-2 du Code de l'Environnement, la personne publique qui a pris l'initiative de la création de la zone constitue un dossier de création, approuvé par son organe délibérant.

Le dossier de création de ZAC comprend :

- a) un rapport de présentation, qui expose notamment l'objet et la justification de l'opération, comporte une description de l'état du site et de son environnement, indique le programme global prévisionnel des constructions à édifier dans la zone, énonce les raisons pour lesquelles, au regard des dispositions d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la commune et de l'insertion dans l'environnement naturel ou urbain, le projet faisant l'objet du dossier de création a été retenu ;
- b) un plan de situation ;
- c) un plan de délimitation du(ou des) périmètre(s) composant la zone ;
- d) l'étude d'impact.

Le dossier précise également si la part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement sera ou non exigible dans la zone.

Dans le cadre de l'élaboration du projet d'aménagement, une concertation publique a été mise en œuvre afin d'informer et d'associer les habitants et toutes personnes concernées au projet. Ces derniers ont ainsi pu formuler durant la durée d'élaboration du projet les observations qu'ils souhaitaient et ce, au cours des deux phases de concertation proposées : soit du 13 avril 2015 au 15 août 2015 et du 18 juin 2018 au 08 février 2019. Durant la deuxième phase de concertation, le projet de dossier de création de ZAC a été mis à la disposition du public.

La concertation publique préalable à la création de la ZAC s'est déroulée par la mise en œuvre de deux procédures :

- la concertation publique légale prévue à l'article L300-2 du Code de l'Environnement,
- et la mise à disposition de l'étude d'impact du projet prévue à l'article L122-1-1 du Code de l'Environnement.

La mise à disposition du public de l'étude d'impact s'est déroulée du 07 janvier 2019 au 08 février 2019. En application des dispositions du Code de l'Environnement et notamment de ses articles L122-1-1, R122-9 et R122-11 en vigueur avant la réforme sur l'évaluation environnementale, les documents suivants ont été mis à la disposition du public :

- l'étude d'impact du projet de ZAC,
- les avis émis par l'Autorité Environnementale,
- et le mémoire en réponse produit par le Syndicat Mixte.

Le bilan de la concertation fait l'objet d'une délibération distincte.

Conformément à l'article R*311-3 du Code de l'Urbanisme, le Syndicat Mixte ayant pris l'initiative de la création de la ZAC adressera le dossier de création, une fois approuvé, à la Commune de Quend, autorité compétente pour la créer.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le dossier de création de la ZAC située sur la Frange Nord de Quend-Plage-les-Pins.

***Collège des Membres des Communes : 17
Collège des Membres du Département : 24***

Pour Extrait Conforme,
Le Président



Stéphane HAUSSOULIER



**SYNDICAT MIXTE
BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD**
Réunion du Comité Syndical
du 13 mars 2019

**Réunion du Comité Syndical
du 13 mars 2019**



Le Comité Syndical du Syndicat Mixte dûment convoqué par Monsieur le Président le 18 février 2019 s'est réuni le mercredi 13 mars 2019 à 9 Heures 00 à l'Hôtel***& Restaurant du Cap Hornu à Saint-Valery-sur-Somme.

Membres : 36

Présents : 30

Nombre de Votants : 29

Nombre de Voix : 49

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Madame Carole BIZET
- Madame Brigitte LHOMME
- Monsieur Emmanuel NOIRET
- Monsieur Franck BEAUVARLET
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Bernard DAVERGNE
- Madame Delphine DAMIS FRICOURT
- Madame Nathalie TEMMERMANN

Représentants des Communes

- Monsieur Alain BAILLET, Maire de Fort-Mahon Plage
- Monsieur Jean-Yves BLONDIN, Maire de Lanchères
- Monsieur Raynald BOULENGER, Maire de Saint-Quentin-La-Motte-Croix-au-Bailly
- Madame Jeanine BOURGAU, Maire de Le Crotoy
- Madame Nicole BOUTARD, Conseiller Municipal de Favières
- Monsieur Michel BOUTIN, Maire de Boismont
- Monsieur Bernard DUCROCQ, Maire de Pendé
- Monsieur Jean GORRIEZ, Maire de Saigneville
- Monsieur Alain HENOCQUE, Maire de Woignarue
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE, Maire de Cayeux-sur-Mer
- Monsieur Bernard LEFEBVRE, Adjoint au Maire de Saint-Valery-sur-Somme
- Monsieur Jean-Marie MACHAT, Maire d'Estreboeuf
- Monsieur Emile RIQUET, Maire de Saint-Quentin-en-Tourmont
- Monsieur Marc VOLANT, Maire de Quend

Représentants des EPCI

- Monsieur Emmanuel DELAHAYE (CA Baie de Somme)
- Monsieur Claude HERTAULT (CCPM)
- Monsieur Gérard LHEUREUX (CCPM)

Membres suppléants

Représentant des Communes

- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN, Adjoint au Maire de Ponthoile

- Madame Florence LECLERCQ, Adjointe au Maire de Noyelles-sur-Mer
- Monsieur Thierry LECLERCQ, Conseiller Municipal de Pendé
- Monsieur Patrick RICHARD, Adjoint au Maire d'Ault

Représentants des EPCI

- Monsieur Serge HEYNSENS, Conseiller Communautaire (CCVS)

Participaient également à cette réunion

- Monsieur Bruno DALLE
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Monsieur Bruno DROZ BARTHOLET
- Monsieur Florian BOUTHORS
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur Hervé LEU
- Monsieur Yann DUFOUR
- Monsieur Matthieu BLIN
- Monsieur Thierry BALESSENT
- Madame Valérie MONFLIER
- Madame Flavie DUTRY, CDS

ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- Madame Jocelyne MARTIN
- Madame Sabrina HOLLEVILLE MILHAT
- Madame Maryline DUCROCQ
- Monsieur Francis LEC

Représentants des Communes

- Monsieur François BIZET, Conseiller Municipal de Ponthoile
- Madame Marthe SUEUR, Maire d'Ault
- Monsieur Jean DOMITILE, Conseiller Municipal de Noyelles-sur-Mer
- Monsieur Emmanuel MAQUET, Conseiller Municipal de Mers-les-Bains

Représentants des EPCI

- Monsieur Nicolas DUMONT (CABS)
- Monsieur Laurent JACQUES (CCVS)
- Monsieur Alain TROUËSSIN (CCVS)

Sont également excusés

- Monsieur Jean-Luc POUGET, Directeur Général des Services du Conseil départemental de la Somme
- Monsieur Frédéric LEONARDI, Directeur Général Adjoint Conseil départemental de la Somme
- Madame Corinne VASSALLI, Directrice de l'Environnement, Conseil Départemental de la Somme
- Monsieur Jean-Luc NOTEBAERT, Trésorier d'Abbeville

Syndicat Mixte Baie de Somme –
Grand Littoral Picard
1 rue de l'Hôtel Dieu
80100 ABBEVILLE

à

Sous-préfecture d'Abbeville
19 rue des Minimes
B.P. 70310
80103 ABBEVILLE Cedex

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION
A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRES

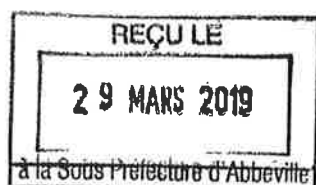
REÇU LE
29 MARS 2019

Séance du : 13 mars 2019

à la Sous-Préfecture d'Abbeville

| Désignation des pièces | Référence de l'acte | Observations éventuelles de pré-contrôle |
|--|--|--|
| Débat d'Orientations Budgétaires 2019 | Extrait du Registre des Délibérations n° 1 | |
| Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical en date du 28 janvier 2019 | Extrait du Registre des Délibérations n° 2 | |
| Nominations d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à l'Association Nationale des Elus du Littoral et à l'Association RAMSAR France | Extrait du Registre des Délibérations n° 3 | |
| Aquaclub de Belle Dune – Défenseur des droits | Extrait du Registre des Délibérations n° 4 | Retrait de la délibération |
| Marché public de prestations de conseils et d'assistance juridique Signature de marchés par anticipation | Extrait du Registre des Délibérations n° 5 | |
| Marché portant sur la fourniture de cartes de carburant pour l'approvisionnement des véhicules du Syndicat Mixte et de Destination Baie de Somme - Signature de marchés par anticipation | Extrait du Registre des Délibérations n° 6 | |
| Marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et la rénovation complète de l'Aquaclub de Belle Dune Signature de marchés par anticipation | Extrait du Registre des Délibérations n° 7 | |
| Club House du Golf de Belle Dune Travaux d'extension | Extrait du Registre des Délibérations n° 8 | |
| Gestion du Personnel | Extrait du Registre des Délibérations n° 9 | |

| Désignation des pièces | Référence de l'acte | Observations éventuelles de pré-contrôle |
|---|---|--|
| Ault - Centre Culturel au sein du futur quartier durable du Moulinet Avenant n° 4 à la convention de mandat avec la Commune d'Ault | Extrait du Registre des Délibérations n° 10 | |
| Plan Vélo Autorisation donnée au Président de participer à la mise en œuvre du Comité d'itinéraire EuroVelo 4 en France | Extrait du Registre des Délibérations n° 11/1 | |
| Plan Vélo Déclaration de projet du Plan Vélo Baie de Somme | Extrait du Registre des Délibérations n° 11/2 | |
| Quend-Plage-les-Pins – ZAC Frange Nord Bilan de la concertation et de la mise à disposition du public de l'étude d'impact | Extrait du Registre des Délibérations n° 12/1 | |
| Quend-Plage-les-Pins – ZAC Frange Nord Approbation du dossier de création de la ZAC | Extrait du Registre des Délibérations n° 12/2 | |
| Extension du périmètre d'intervention du Conservatoire du Littoral | Extrait du Registre des Délibérations n° 13 | |
| Convention de mandat pour la réalisation des études nécessaires au dossier de demande d'autorisation du système d'endiguement de la Bresle | Extrait du Registre des Délibérations n° 14 | |



Fait à Abbeville, le 21 mars 2019

Stéphane HAUSSOULIER

Président

Cachet de la collectivité et signature

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.

COMMUNE DE QUEND 80120
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2/2019

Objet : Création de la Zone d'Aménagement Concertée de la Frange Nord

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le VINGT ET UN MARS à 18 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. VOLANT Marc.

Etaient présents MM, OUTURQUIN Serge, BOURGOIS Frédéric, ZBOROWSKA Jean Claude, COLLART Alain, FICHAUX René, DEPTA Dominique, DELEGRANGE Paul, Mmes, FOURDINIER Marie-Claire, DEVOISIN Françoise, AELTERS Sonia, GAMAIN Sandrine, VERON Nicole.

Madame DUCOROY Corinne excusée. Madame CARON Florence absente.

Monsieur FICHAUX René a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président a ouvert la séance.

| | | | | |
|------------------------------|------------------|------------|----|--------------------------------------|
| <u>Nombre de Conseillers</u> | en exercice : 15 | présents : | 13 | Date de Convocation : 18/03/2019 |
| | | | | Compte-rendu affiché le : 22/03/2019 |

Par délibération en date du 8 décembre 2014, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard (SMBSGLP) a décidé de prendre l'initiative de la création de la ZAC sur la frange nord de Quend-Plage-les-Pins à Quend et en a fixé les objectifs :

- développer l'habitat de la commune sur la frange nord de Quend-Plage en gérant les espaces en recomposition urbaine (notamment l'îlot « la Renaissance - les Cygnes »), son espace libre tout en préservant son environnement et en favorisant la mixité sociale,
- développer des équipements publics, un hôtel ou une résidence de tourisme,
- concevoir un espace public en lien avec le milieu dunaire et le cœur de la station balnéaire et les différents équipements publics existants et à venir,
- préserver le patrimoine naturel et architectural de la commune dans la continuité du nouveau quartier.

Dans le cadre de l'élaboration du projet d'aménagement, une concertation publique a été mise en œuvre afin d'informer et d'associer les habitants et toutes personnes concernées au projet et à ses évolutions. Ces derniers ont ainsi pu formuler durant la durée d'élaboration du projet les observations qu'ils souhaitaient et ce au cours des deux phases de concertation proposées : soit du 13 avril 2015 au 15 août 2015 et du 18 juin 2018 au 08 février 2019. Durant la deuxième phase de concertation, le projet de dossier de création de ZAC a été mis à la disposition du public.

La concertation publique préalable à la création de la ZAC s'est déroulée par la mise en œuvre de deux procédures :

- la concertation publique légale prévue à l'article L300-2 du Code de l'Environnement,
- et la mise à disposition de l'étude d'impact du projet prévue à l'article L122-1-1 du Code de l'Environnement.

La mise à disposition du public de l'étude d'impact s'est déroulée du 07 janvier 2019 au 08 février 2019. En application des dispositions du Code de l'Environnement et notamment de ses articles L122-1-1, R122-9 et R122-11 dans leur version en vigueur avant la réforme de l'évaluation environnementale applicable à l'opération, les documents suivants ont été mis à la disposition du public :

- l'étude d'impact du projet de ZAC,
- les avis émis par l'Autorité Environnementale,
- et le mémoire en réponse produit par le SMBSGLP.

Par délibération en date du 13 mars 2019, le Comité Syndical du SMBSGLP a approuvé :

- le bilan de la concertation qui inclut le bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact,
- et le dossier de création de ZAC.

Le dossier de création de ZAC ainsi approuvé est consultable en séance ainsi que le bilan de la concertation.

Le dossier de création de ZAC comprend :

- a) Un rapport de présentation, qui :
 - expose l'objet et la justification de l'opération,
 - comporte une description de l'état du site et de son environnement,
 - indique le programme global prévisionnel des constructions à édifier dans la zone,
 - énonce les raisons pour lesquelles, au regard des dispositions d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la commune et de l'insertion dans l'environnement naturel ou urbain, le projet faisant l'objet du dossier de création a été retenu ;

- b) Un plan de situation ;
- c) Un plan du périmètre de la zone ;
- d) Un dossier d'étude d'impact composé de l'étude d'impact proprement dite, des avis de l'autorité environnementale et du mémoire en réponse du SMBSGLP ;
- e) Le régime au regard de la taxe d'aménagement ;
- f) Et l'étude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergies renouvelables.

Le périmètre du projet de ZAC, délimité ci-joint, couvre une superficie d'environ 2,4 hectares. Il est localisé au nord-est du secteur piétonnier de la station balnéaire de Quend-Plage-les-Pins, en continuité de l'urbanisation le long de l'axe principal (l'avenue Adéodat VASSEUR). Le périmètre a pour limites :

- à l'ouest, l'ilôt mitoyen de la place Charles de Gaule, délimité par la rue Saint Martin,
- au sud, par le tissu urbain existant le long de l'axe principal (l'avenue VASSEUR),
- à l'est, la D332 et une partie de la ZAC du Royon,
- et au nord, par le complexe touristique de Belle Dune et l'espace dunaire, propriété du Conservatoire du littoral.

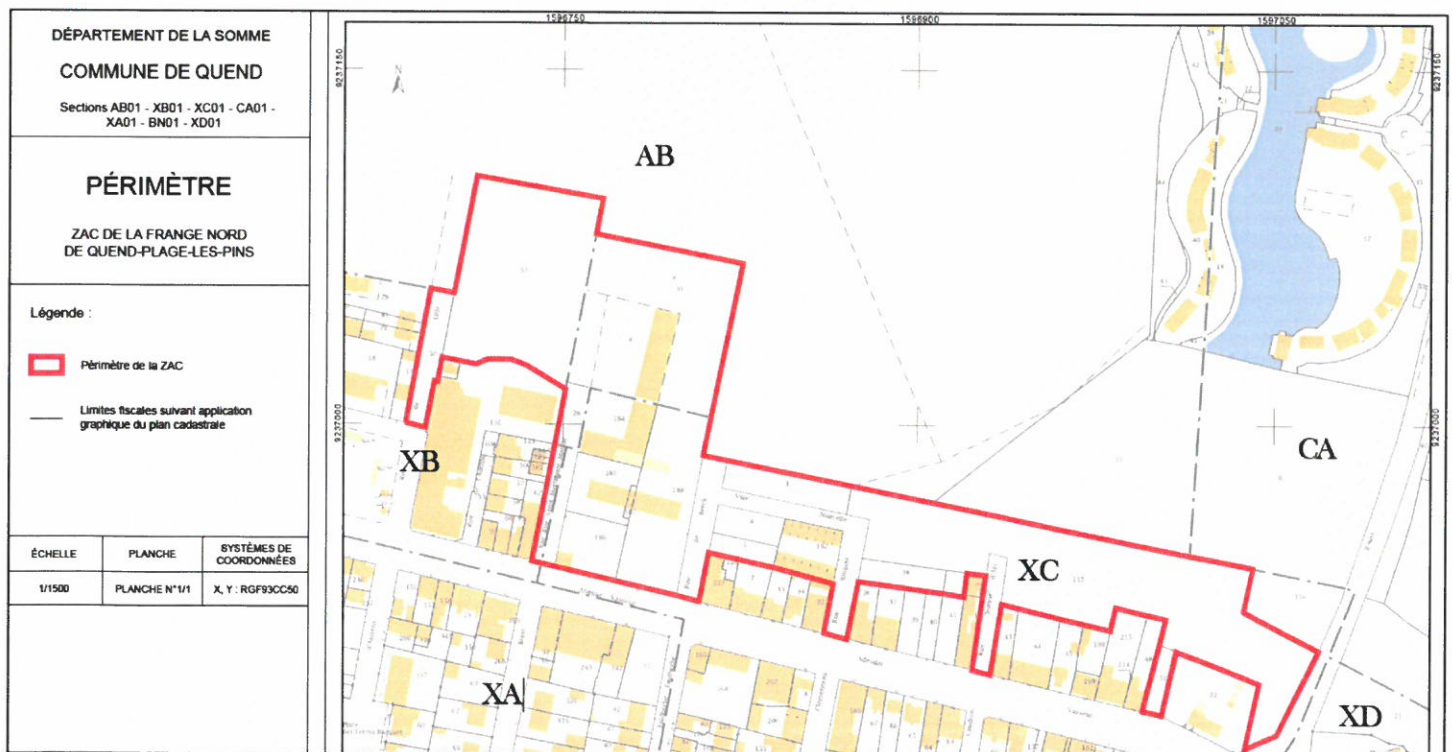
Le programme prévisionnel des constructions de la ZAC Frange Nord de Quend-Plage-les-Pins prévoit :

- la construction d'environ 120 logements collectifs diversifiés et la démolition de 48 logements (Résidence des « Cygnes – Renaissance ») ;
- une offre complémentaire à vocation d'hébergement hôtelier et touristique.

Le programme prévisionnel des constructions est d'environ 13 500 m² de surface de plancher, dont environ 12 000 m² dédiées aux logements et à l'hébergement, et 1 500 m² destinés aux commerces et aux services.

Comme indiqué dans le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale joint au dossier de création de ZAC, les surfaces et le nombre de logements seront affinés et précisés par la suite dans le dossier de réalisation de ZAC. C'est, en effet, le dossier de réalisation de la ZAC, approuvé par l'organe compétent qui fixe le programme des équipements publics à réaliser dans la zone, et le programme global des constructions à réaliser dans la zone. Le nombre de logements à prévoir sera ainsi adapté en vue de répondre au plan local d'urbanisme de la Commune de Quend (entre 80 et 90 logements).

Le programme prévisionnel des espaces publics paysagers est précisé dans le dossier de création de ZAC.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à mettre en ligne sur le site internet de la Commune le bilan de concertation approuvé par le Comité Syndical du SMBSGLP le 13 mars 2019,

Approuve le dossier de création de la ZAC,

Approuve le périmètre et le programme prévisionnel des constructions de la ZAC,

Décide conformément à l'article L331-7 du Code de l'urbanisme d'exclure le périmètre de la ZAC de la taxe d'aménagement,

De créer la zone d'aménagement concerté de la frange nord de Quend Plage les Pins,

Autorise Monsieur le Maire à transmettre le dossier de création de ZAC au Préfet de la Somme,

Autorise Monsieur le Maire à procéder aux formalités de publicités légales,

Indique, conformément à l'article R*311-5 du Code de l'urbanisme, la délibération sera affichée pendant un mois en Mairie de Quend. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Conforme,
LE MAIRE,
Marc VOLANT



Certifiée rendu exécutoire par sa transmission en Sous Préfecture le 25 Mars 2019

LE MAIRE,

ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte**actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr** <actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr>lundi 25 mars 2019 à 14:29 réception

À : tedetis@www2.bl-echanges-securises.fr , mairie-de-quend@wanadoo.fr

EACT--SPREF0801-218006112-2...
915 o080-218006112-20190321-DELIB...
1 Ko

Accusé de réception

Acte reçu par: Sous-Préfecture de ABBEVILLE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-03-25

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Quend

N° de SIREN: 218006112

Numéro Acte de la collectivité locale: DELIB22019

Objet acte: CREATION DE LA ZAC FRANGE NORD

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 2.2.8-Autres

Identifiant Acte: 080-218006112-20190321-DELIB22019-DE



Extrait du Registre des Délibérations

43 - ZAC Frange Nord de Quend-Plage-les-Pins
**Demandes d'ouverture d'enquêtes conjointes
d'Utilité Publique et parcellaire
et de Déclaration d'Utilité Publique et de cessibilité**

✓

Par délibération en date du 13 mars 2019, le Comité Syndical du Syndicat Mixte a approuvé le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) située sur la Commune de Quend. Le 21 mars 2019, le Conseil Municipal de Quend devra se prononcer sur la création de la ZAC.

Cette opération d'aménagement, dont la réalisation sera échelonnée sur une dizaine d'années, vise à permettre la création de nouveaux logements et programmes d'hébergement touristiques répondant aux enjeux touristiques et résidentiels de la Commune de Quend, ainsi que l'aménagement d'espaces publics paysagers qualitatifs, assurant une transition avec le milieu dunaire.

En application de l'article L311-5 du Code de l'Urbanisme, l'aménagement et l'équipement de la zone sont conduits directement par la personne publique qui a pris l'initiative de sa création, soit le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard (SMBSGLP) et ce, conformément à la délibération du Comité syndical du 8 décembre 2014.

La maîtrise foncière de l'ensemble des terrains est nécessaire à la réalisation de la ZAC. La Commune de Quend et le SMBSGLP sont parvenu à acquérir des parcelles et la quasi-totalité des lots de la copropriété « Les Cygnes » à l'amiable. Il reste à acheter plusieurs terrains nécessaires à la réalisation de l'opération, par voie d'expropriation le cas échéant, car les négociations foncières, qui se poursuivent, n'ont pas pu aboutir à l'amiable à ce jour.

En application de l'article L.110-1 du Code de l'Expropriation pour Cause d'Utilité Publique, cette procédure nécessite une Déclaration d'Utilité Publique (DUP), dont la compétence relève de la Préfète de la Somme. Elle doit être précédée d'une Enquête Publique selon les Dispositions du Code de l'Environnement.

Par ailleurs, un arrêté de cessibilité, qui relève de la compétence de la Préfète de la Somme et déclare cessibles les parcelles ou les droits réels immobiliers dont l'expropriation est nécessaire à l'opération d'utilité publique, doit être édicté au terme d'une enquête parcellaire. Cette dernière a vocation à déterminer les parcelles à exproprier ainsi qu'à rechercher les propriétaires, les titulaires de droits réels et les autres personnes intéressées. La liste des propriétés à acquérir étant établie, l'enquête parcellaire peut être ouverte. En application de l'article R. 131-1 du Code de l'Expropriation pour Cause d'Utilité Publique, elle peut être menée en même temps que l'Enquête Publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique de la ZAC.

Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Environnement, ces différentes enquêtes peuvent être organisées sous la forme d'une enquête publique unique, selon les règles prévues au Code de l'Environnement. Dans le cadre de cette enquête publique

unique, un dossier a été constitué. Il comporte une note de présentation non technique du projet et l'ensemble des pièces exigées par les différentes législations applicables.

1. La procédure de déclaration d'utilité publique

Le dossier d'enquête publique a été constitué en application des articles R.123-7 et R.123-8 du Code de l'Environnement, et des articles R.112-4 et R.112-5 du Code de l'Expropriation pour Cause d'Utilité publique.

Il contient:

- une note de présentation non technique du projet,
- une notice explicative,
- le plan de situation,
- le périmètre délimitant les immeubles à exproprier,
- l'estimation sommaire du coût des acquisitions à réaliser,
- le plan général des travaux,
- les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants,
- l'appréciation sommaire des dépenses,
- l'étude d'impact et son résumé non technique,
- l'avis de l'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse,
- la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet, ainsi que la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation,
- lorsqu'ils sont rendus obligatoires par un texte législatif ou réglementaire préalablement à l'ouverture de l'enquête, les avis émis sur le projet,
- le bilan de la procédure de la concertation mentionnée aux articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme et la mention des autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet.

Le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard, Etablissement Public pouvant bénéficier de la qualité d'expropriant étant l'autorité ayant pris l'initiative de la création de la ZAC, l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique et l'arrêté de cessibilité des terrains seront donc sollicités à son profit.

Le sous-dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Quend

La réalisation d'un projet d'opération d'aménagement présentant un caractère d'utilité publique peut nécessiter une mise en compatibilité des documents d'urbanisme. Dans ce cas, l'enquête publique porte à la fois sur l'utilité publique et sur la mise en compatibilité du document d'urbanisme qui en est la conséquence.

Dans le cadre de la demande de Déclaration d'Utilité Publique du projet de ZAC, un sous-dossier a été constitué en vue d'une mise en compatibilité du scénario d'aménagement retenu dans le dossier de création de ZAC par rapport aux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), au rapport de présentation et au règlement du Plan Local d'Urbanisme de Quend approuvé le 23 mars 2017 et ce, conformément à l'article L153-54 du Code de l'Urbanisme.

Le sous-dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique emportant approbation des nouvelles dispositions du Plan Local d'Urbanisme de Quend a été constitué en application de l'article L122-5 du Code de l'Expropriation pour Cause d'Utilité Publique.

Il contient:

- une note de présentation,

- un exemplaire du Plan Local d'Urbanisme de Quend (non modifié),
- un exemplaire de l'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) modifié,
- un exemplaire du rapport de présentation modifié,
- un exemplaire du règlement modifié,
- l'étude d'impact et son résumé non technique,
- l'avis de l'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse.

L'initiative de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme dans ce cadre revient à la Préfète de la Somme, dès lors qu'il considère, sur la base du dossier transmis préalablement à l'ouverture de l'enquête publique, que l'opération projetée est incompatible avec les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

2. La procédure d'enquête parcellaire

Le dossier d'enquête parcellaire a été constitué en application de l'article R.131-3 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique.

Il contient:

- un plan parcellaire régulier des terrains et bâtiments,
- la liste des propriétaires établie à l'aide d'extraits des documents cadastraux délivrés par le service du cadastre ou à l'aide des renseignements délivrés par le service de la publicité foncière au vu du fichier immobilier ou par tous autres moyens.

Au vu de l'ensemble de ces éléments et des dossiers afférents que les membres du Comité Syndical ont pu consulter préalablement, il convient de proposer au Comité Syndical d'approuver les dossiers constitués et d'autoriser le Président à demander à la Préfète de la Somme l'ouverture d'une Enquête Publique Unique organisée selon les règles prévus au Code de l'Environnement, conformément à son article L.123-6 et portant sur chacun des objets suivants:

- enquête préalable à la déclaration d'utilité publique emportant le cas échéant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Quend,
- enquête parcellaire.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- ***d'approuver les dossiers d'enquête constitués,***
- ***d'autoriser le Président à :***
 - ***solliciter, auprès de la Préfète de la Somme, l'ouverture d'une Enquête Publique Unique portant sur chacun des objets suivants:***
 - ***l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, et le cas échéant emportant mise en compatibilité du PLU de la Commune de Quend,***
 - ***l'enquête parcellaire,***
 - ***solliciter, auprès de la Préfète de la Somme, un Arrêté de Déclaration d'Utilité Publique du projet de ZAC valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Quend et un Arrêté de Cessibilité.***
 - ***mener à bien si nécessaire la procédure d'expropriation pour cause d'Utilité Publique et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'instruction administrative et technique de l'opération ainsi que pour intervenir, le cas échéant, à la signature de toutes les pièces s'y rapportant,***
 - ***à signer les actes amiables susceptibles d'intervenir en cours de procédure avec les propriétaires concernés sur les bases fixées par France Domaines et à accomplir l'ensemble des formalités administratives et hypothécaires***

subséquentes et à représenter le Syndicat Mixte devant les juridictions administratives et judiciaires si nécessaire,

- *à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.*

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres du Département : 30



Stéphane HAUSSOULIER
Président



**SYNDICAT MIXTE
BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD**
Réunion du Comité Syndical
du 26 mars 2019

**Réunion du Comité Syndical
du 26 mars 2019**



Le Comité Syndical du Syndicat Mixte dûment convoqué par Monsieur le Président le 7 février 2019 s'est réuni le mardi 26 mars 2019 à 9 Heures 30 Salle Charles Lecat à Woignarue.

Membres : 36
Présents : 29
Nombre de Votants : 28
Nombre de Voix : 52

Pour le vote des Comptes Administratifs, le Président a quitté la séance et Monsieur Alain BAILLET, 1^{er} Vice-Président à présidé la séance :

Membres : 36
Présents : 29
Nombre de Votants : 28
Nombre de Voix : 49

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Madame Jocelyne MARTIN
- Madame Carole BIZET
- Madame Brigitte LHOMME
- Monsieur Emmanuel NOIRET
- Monsieur Franck BEAUVARLET
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Bernard DAVERGNE
- Madame Delphine DAMIS FRICOURT
- Madame Nathalie TEMMERMANN
- Monsieur Francis LEC

Représentants des Communes

- Monsieur Alain BAILLET, Maire de Fort-Mahon Plage
- Monsieur Jean-Yves BLONDIN, Maire de Lanchères
- Madame Jeanine BOURGAU, Maire de Le Crotoy
- Madame Nicole BOUTARD, Conseiller Municipal de Favières
- Monsieur Michel BOUTIN, Maire de Boismont
- Monsieur Alain HENOCQUE, Maire de Woignarue
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE, Maire de Cayeux-sur-Mer
- Monsieur Bernard LEFEBVRE, Adjoint au Maire de Saint-Valery-sur-Somme
- Monsieur Emmanuel MAQUET, Conseiller Municipal de la Somme
- Madame Marthe SUEUR, Maire d'Ault
- Monsieur Marc VOLANT

Représentants des EPCI

- Monsieur Gérard LHEUREUX (CCPM)
- Monsieur Nicolas DUMONT (CA Baie de Somme)
- Monsieur Emmanuel DELAHAYE (CA Baie de Somme)

Membres suppléants

Représentant des Communes

- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN, Adjoint au Maire de Ponthoile
- Madame Florence LECLERCQ, Adjointe au Maire de Noyelles-sur-Mer
- Monsieur Thierry LECLERCQ, Conseiller Municipal de Pendé

Représentants des EPCI

- Monsieur Philippe POUSSIER, Conseiller Communautaire (CCVS)
- Monsieur Pascal LEFEBVRE, Conseiller Communautaire (CA Baie de Somme)

Participaient également à cette réunion

- Monsieur Bruno DALLE
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Monsieur Bruno DROZ BARTHOLET
- Monsieur Florian BOUTHORS
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur Matthieu BLIN
- Monsieur Thierry BALESSENT
- Madame Flavie DUTRY, CDS
- Monsieur Jean-Luc NOTEBAERT, Trésorier d'Abbeville
- Madame Valérie MONFLIER

ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- Madame Sabrina HOLLEVILLE MILHAT
- Madame Maryline DUCROCQ

Représentants des Communes

- Monsieur François BIZET, Conseiller Municipal de Ponthoile
- Monsieur Reynald BOULENGER, Maire de Saint-Quentin-La-Motte-Croix-au-Bailly
- Monsieur Jean DOMITILE, Conseiller Municipal de Noyelles-sur-Mer
- Monsieur Bernard DUCROCQ, Maire de Pendé
- Monsieur Jean GORRIEZ, Maire de Saigneville
- Monsieur Jean-Marie MACHAT, Maire de Boismont
- Monsieur Emile RIQUET, Maire de Saint-Quentin-en-Tourmont

Représentants des EPCI

- Monsieur Claude HERTAULT (CCPM)
- Monsieur Laurent JACQUES (CCVS)
- Monsieur Alain TROUJESSIN (CCVS)

Sont également excusés

- Monsieur Jean-Luc POUGET, Directeur Général des Services du Conseil départemental de la Somme
- Monsieur Frédéric LEONARDI, Directeur Général Adjoint Conseil départemental de la Somme
- Madame Corinne VASSALLI, Directrice de l'Environnement, Conseil Départemental de la Somme
- Monsieur Hervé LEU
- Monsieur Yann DUFOR

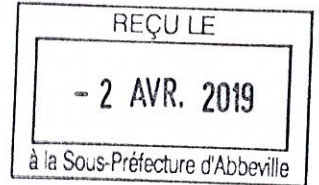
Syndicat Mixte Baie de Somme –
Grand Littoral Picard
1 Rue de l'Hôtel Dieu
80100 ABBEVILLE

à

Sous-préfecture d'Abbeville
19 rue des Minimes
B.P. 70310
80103 ABBEVILLE Cedex

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION
A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

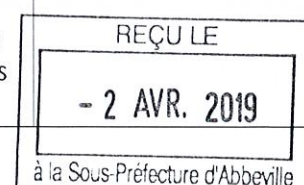
Séance du : Comité Syndical 26 mars 2019



| Désignation des pièces | Référence de l'acte | Observations éventuelles de pré-contrôle |
|---|--|--|
| Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical en date du 13 mars 2019 | Extrait du Registre des Délibérations n° 1 | |
| 1 – 1 - Aquaclub de Belle Dune Retrait de la délibération | Extrait du Registre des Délibérations n° 1/1 | |
| Approbation des résolutions du Conseil d'Exploitation en date du 28 février 2019 | Extrait du Registre des Délibérations n° 2 | |
| Nomination d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à l'Association du Domaine de Regnière-Ecluse | Extrait du Registre des Délibérations n° 3 | |
| Proposition commerciale de fourniture et acheminement de gaz avec la société ENGIE | Extrait du Registre des Délibérations n° 4 | |
| Signature de marchés publics par anticipation | Extrait du Registre des Délibérations n° 5 | |
| COMPTE DE GESTION 2018 Budget Principal | Extrait du Registre des Délibérations n° 6 | |
| COMPTE DE GESTION 2018 Budget Annexe du Centre Conchylicole | Extrait du Registre des Délibérations n° 8 | |
| COMPTE DE GESTION 2018 Budget Annexe – Gestion des Propriétés du Conservatoire | Extrait du Registre des Délibérations n° 8 | |

| Désignation des pièces | Référence de l'acte | Observations éventuelles de pré-contrôle |
|--|--|--|
| COMPTE DE GESTION 2018 Budget Annexe de la ZAC du Moulinet | Extrait du Registre des Délibérations n° 9 | |
| COMPTE DE GESTION 2018 Budget Annexe de la ZAC du Royon | Extrait du Registre des Délibérations n° 10 | |
| COMPTE DE GESTION 2018 Budget Annexe ZAC Frange Nord de Quend | Extrait du Registre des Délibérations n° 11 | |
| COMPTE DE GESTION 2018 Budget Annexe – Gestion du Plan Vélo | Extrait du Registre des Délibérations n° 12 | |
| COMPTE DE GESTION 2018 Budget Annexe de Destination Baie de Somme | Extrait du Registre des Délibérations n° 13 | |
| COMPTE ADMINISTRATIF 2018 Budget Principal | Extrait du Registre des Délibérations n° 14 | |
| COMPTE ADMINISTRATIF 2018 Budget Annexe du Centre Conchylicole | Extrait du Registre des Délibérations n° 15 | |
| COMPTE ADMINISTRATIF 2018 Budget Annexe Gestion des Propriétés du Conservatoire | Extrait du Registre des Délibérations n° 16 | |
| COMPTE ADMINISTRATIF 2018 Budget Annexe de la ZAC du Moulinet | Extrait du Registre des Délibérations n° 17 | |
| COMPTE ADMINISTRATIF 2018 Budget Annexe de la ZAC du Royon | Extrait du Registre des Délibérations n° 18 | |
| COMPTE ADMINISTRATIF 2018 Budget Annexe de la ZAC Frange Nord de Quend | Extrait du Registre des Délibérations n° 19 | |
| COMPTE ADMINISTRATIF 2018 Budget Annexe Gestion Plan Vélo | Extrait du Registre des Délibérations n° 20 | |

| Désignation des pièces | Référence de l'acte | Observations éventuelles de pré-contrôle |
|---|--|--|
| COMPTE ADMINISTRATIF 2018 Budget Annexe de Destination Baie de Somme | Extrait du Registre des Délibérations n° 21 | |
| AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 Budget Principal | Extrait du Registre des Délibérations n° 22 | |
| AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 Budget Annexe du Centre Conchylicole | Extrait du Registre des Délibérations n° 23 | |
| AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 Budget Annexe Gestion des Propriétés du Conservatoire | Extrait du Registre des Délibérations n° 24 | |
| AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 Budget Annexe ZAC du Moulinet | Extrait du Registre des Délibérations n° 25 | |
| AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 Budget Annexe de la ZAC du Royon | Extrait du Registre des Délibérations n° 26 | |
| AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 Budget Annexe ZAC Frange Nord de Quend | Extrait du Registre des Délibérations n° 27 | |
| AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 Budget Annexe Gestion du Plan Vélo | Extrait du Registre des Délibérations n° 28 | |
| AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 Budget annexe de Destination Baie de Somme | Extrait du Registre des Délibérations n° 29 | |
| BUDGET PRIMITIF 2019 Budget Principal | Extrait du Registre des Délibérations n° 30 | |
| BUDGET PRIMITIF 2019 Budget Annexe du Centre Conchylicole | Extrait du Registre des Délibérations n° 31 | |
| Budget Primitif 2019 Budget Annexe Gestion des Propriétés du Conservatoire du Littoral | Extrait du Registre des Délibérations n° 32 | |

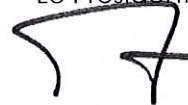


| Désignation des pièces | Référence de l'acte | Observations éventuelles de pré-contrôle |
|---|--|--|
| BUDGET PRIMITIF 2019 Budget Annexe ZAC du Moulinet | Extrait du Registre des Délibérations n° 33 | |
| BUDGET PRIMITIF 2019 Budget Annexe ZAC du Royon | Extrait du Registre des Délibérations n° 34 | |
| BUDGET PRIMITIF 2019 Budget Annexe ZAC Frange Nord de Quend | Extrait du Registre des Délibérations n° 35 | |
| BUDGET PRIMITIF 2019 Budget Annexe Gestion du Plan Vélo | Extrait du Registre des Délibérations n° 36 | |
| BUDGET PRIMITIF 2019 Budget Annexe Destination Baie de Somme | Extrait du Registre des Délibérations n° 37 | |
| BUDGET PRIMITIF 2019 Budget Consolidé | Extrait du Registre des Délibérations n° 38 | |
| Club des Plus Belles Baies du Monde Frais de déplacement | Extrait du Registre des Délibérations n° 39 | |
| Ajustements de tarifs | Extrait du Registre des Délibérations n° 40 | |
| Restructuration et rénovation complète de l'Aquaclub de Belle Dune Financement des travaux | Extrait du Registre des Délibérations n° 41 | |
| Système d'endiguement Bas-champs : Instauration de servitude dans le cadre de la demande de DIG pour la digue de la « Baie de Somme Sud » | Extrait du Registre des Délibérations n° 42 | |
| ZAC Frange Nord de Quend-Plage-les-Pins Demandes d'ouverture d'enquêtes conjointes d'Utilité Publique et parcellaire et de Déclaration d'Utilité Publique et de cessibilité | Extrait du Registre des Délibérations n° 43 | |

| Désignation des pièces | Référence de l'acte | Observations éventuelles de pré-contrôle |
|---|---|--|
| Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) | Extrait du Registre des Délibérations n° 44 | |
| Rapport d'information Marchés passés sans formalités préalables Du 1er novembre 2018 au 31 janvier 2019 | Extrait du Registre des Délibérations n° 45 | |

Fait à Abbeville, le 27 mars 2019

Le Président



Stéphane HAUSSOULIER

Cachet de la collectivité et signature

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.

